

**RECHERCHES HISTORIQUES
SUR LE VIEUX LANGON
(Ille & Vilaine)**

**Par Yves CARIOU
Licencié ès Lettres
Ancien instituteur libre à LANGON**

1955

Histoire Paroissiale et Communale de Langon (Ille & Vilaine)

-Ancienne Paroisse du Diocèse de Vannes-

Chapitre I

Situation – Préhistoire – Légendes – Monuments et vestiges de l'époque gallo-romaine.

Langon, petite bourgade du redonnais assise sur les bords de la Vilaine, n'est pas inconnu des rennais qui, de bon matin, de juin à septembre, descendent en gare de Fougeray-Langon, avec tout un attirail de gaules, d'épuisettes et de lignes à brochet. [\(1\)](#)

Au voyageur qui continue vers Redon, le tunnel de Corbinière vient d'offrir une minute de recueillement et d'obscurité comme pour le préparer à goûter la fraîcheur d'une campagne verdoyante et le cachet particulier d'un vieux clocher à clochetons multiples : image fugitive évanouie bientôt dans la fumée d'un train et la ronde des pommiers.

Coin fameux des pêcheurs à la ligne, site admiré du voyageur, Langon est encore connu des amateurs d'archéologie pour ses menhirs, ses sarcophages et son petit temple gallo-romain transformé en chapelle. De temps en temps, une auto s'arrête devant la mairie et les touristes qui en descendent s'enquière de la chapelle Sainte Agathe et des « Demoiselles » de la lande. Quand elle a disparu dans un tourbillon de poussière, de vapeurs d'essence et de plumes de stupide volaille, Langon regagne son habituelle torpeur comme pour ensevelir dans son silence les secrets accumulés des siècles.

Le territoire communal a pour limites : à l'Est et au Sud la rivière Vilaine ; au Nord les territoires de Guipry et de St Ganton ; à l'Ouest ceux de Pipriac, de St Just et de Brain sur Vilaine. Toutes ces bourgades peuvent disputer à Langon des titres d'ancienneté, St Just surtout, pour ses mégalithes de la lande de Cojoux, au point que l'on ne distingue plus l'aîné dans ce chiffre de siècles perdu dans la nuit de la préhistoire.

A cinquante kilomètres environ au sud de Rennes et à une vingtaine de Redon, à la limite des départements d'Ille & Vilaine et de Loire Inférieure, avec une population de plus de mille quatre cents habitants, Langon a une superficie actuelle de 3 600 à 3 700 hectares dont un bon tiers est en culture de seigle, de sarrasin et de pommes de terre, et le reste en prairie, landes et bois de pins. Le sol schisteux dur et ingrat a donné au paysan qui le défonce des habitudes de ténacité, de travail et d'économie.

Du nord au sud, du pont de Beslé à celui de Corbinière, il faut compter sept kilomètres et presque autant d'est à ouest, des rives de la Vilaine au village de Bernuit. Le territoire communal le plus étranglé par les communes voisines s'étend de Port de Roche à St Ganton distants de trois kilomètres. Les villages situés au nord de cette ligne sont appelé le Haut de Langon.

Les petites fermes semées à la volée dans la verdure du bocage ou cabossées l'une contre l'autre dans la tiédeur des villages, ne s'animent qu'au mois d'août, au temps des battages. Au loin, dans les prairies, la Vilaine promène se nonchalance et ne mérite son nom qu'en hiver, en sortant de son lit, pour se répandre en marais.

"*Les vieux paysans nous parlent à travers la vieille histoire*" à écrit Bernanos. Encore faut-il savoir les écouter.

Légendes et vieilles histoires, il est peu de coins de Langon qui n'ait la sienne ! Et la plus ancienne va se glaner dans les joncs de l'Etier.

Un étang qui s'étire sur une longueur de deux kilomètres en hiver, deux rangées de peupliers courant sur ses rives, des roseaux agités par le vent à la période des basses eaux, le domaine des poules d'eau et des canards sauvages : c'est l'Etier de Langon ! Au fond, rien qui frappe sinon l'aspect agréable du lieu quand on y vient s'asseoir par un chaud dimanche d'été.

Mais tout près on a découvert des tuiles à rebords et déterré il y a une cinquantaine d'années, des bijoux très anciens dont une sorte de croissant en or, dans un jardin voisin qui appartenait à Mademoiselle Ernestine Renouard. Malheureusement ces objets ont été confiés à un voyageur de commerce de passage et on ne les a jamais revus. Néanmoins l'étang aux peupliers est entré dans la légende.

En des temps très reculés, s'étendait par là l'ancienne ville de Langon, Languer ou Langouin (d'où serait peut-être venu Langon). Cette ville, tout comme Ker-Ys, la capitale du roi Gradlon, fut engloutie dans les flots en punition des crimes de ses habitants. Que doit-on en penser ?

Peut-être s'agit-il d'un caprice de la Vilaine qui s'écarta quelque temps de son lit ordinaire. Mais P. Banéat distinguait une enceinte circulaire de 0m50 de hauteur non loin de là. Serait-ce une de ces enceintes fortifiées qu'Arthur de la Borderie désigne sous le nom de "châtellier" et qui servait à protéger contre une surprise, un coup de main, contre les convoitises des bandits, les ouvriers métallurgiques et même les potiers, leurs ateliers, les ustensiles et les produits de leur travail ?

Alors s'agirait-il d'un village armoricain antérieur à l'invasion romaine ? A cet emplacement existait peut-être une fabrique importante de tuiles, de briques et de poteries. Ici l'histoire est tout à fait incertaine et il nous en coûte toujours de détruire des légendes, surtout quand elles sont belles...

L'âme mystique du Breton se plait en effet à auréoler de halos lumineux les paysages et les monuments de ses landes. Celle qui enveloppe des "Demoiselles" de Langon est typique au plus haut point.

Cet assemblage de blocs quartzites se trouve à trois cents mètres environ du bourg, sur le plateau schisteux qui le domine. Dernièrement Mr P.R. Giot, conservateur du Musée Préhistorique de Penmarch, l'a visité. Un plan en a été dressé et trente-huit petits menhirs, alignés approximativement dans le sens nord-est-sud-ouest, ont été identifiés. Quand les comparaisons seront faites avec d'autres monuments semblables, peut-être trouvera-t-on le sens de ces alignements. Plusieurs hypothèses sont émises à ce sujet : lieux de cultes, monuments funéraires ou commémoratifs d'un grand événement, poteaux indicateurs des grands carrefours fréquentés, signaux d'équinoxe ou de solstice, etc...

Selon A. Orain, ces blocs de quartz blanc, dont les plus importants atteignent deux mètres de hauteur "se raccordent par des peulvans isolés à de nombreux tumulus dans lesquels on a découvert des éclats de silex, un vase en poterie grossière et un très beau Celt". Il arrive aussi que des petits bergers, en grattant au pied de ces blocs, déterrent un sommet de lance ou de flèche en pierre polie. Nous en avons eu un dans les mains.

L'archéologie éclaircira un jour ces mystères. Pour l'instant le Langonnais n'en demande pas tant et vous répètera comme sa grand'mère : "Les Demoiselles de Langon? - Des jeunes filles changées en pierre pour avoir dansé sur la lande un dimanche au lieu d'aller aux Vêpres !"

Ma foi ! Une explication qui en vaut une autre et qui fait leur célébrité !

Par ailleurs, le menhir couché de Pierre-Bise, près du village de la Mouchais, serait un gravier que le géant Gargantua aurait enlevé de son sabot. Près du village de Faix, il existe aussi un petit tumulus surmonté d'un dolmen ruiné : la Roche aux Fées.

Les Pylons Garougnaux, situés dans un bois de pins, entre le village de la Gaudinai et la route de Langon à Renac, sont composés d'une vingtaine de pierres très rapprochées formant un parallélogramme de 17 mètres sur 8 mètres. Quelques uns de ces blocs de quartz ont 1m50 de hauteur. Le mot "Garougnaux" viendrait de loup-garou. C'était peut-être dans ce bois, autour de ces pierres, que se réunissaient pour accomplir leurs rites secrets, les confrères de cette secte pillarde et magique les loups-garous, grands détresseurs des voyageurs solitaires en ribote au retour des foires. Les vieilles gens racontaient que pour déposséder le brigand du charme qui le tenait, il fallait lui faire une entaille entre les deux yeux en le frappant. "La raison du plus fort..." aurait dit La Fontaine !...

Foin de la magie ! Au village du Chêne mort ou de St Joseph, on a trouvé un mot plus "couleur locale" pour désigné le dolmen ruiné de la lande voisine : les Beulions Blancs. Le terme beulion ou beillon, désigne, en patois redonnais, toute roche détachée de son filon.

P. Bézier affirme que vers 1840 le dolmen était intact. Les dimensions de la pierre de recouvrement étaient de 5 mètres de longueur, 2.50 mètres de largeur et 1 mètre d'épaisseur. Elle oscillait sur elle-même mais aurait été brisée par ordre d'un ancien maire de Langon et ses débris utilisés à la construction de la route voisine. Voilà un maire qui avait l'esprit trop pratique !

Quand aux Beulions de Fouesnard, entassés en nombre imposant à 800 mètres au sud, sur la colline boisée de Tréau, une légende affirme qu'ils cachent un trésor dont l'emplacement est indiqué par des inscriptions cabalistiques. Pour les déchiffrer, le chercheur téméraire devra contracter un pacte avec Satan lui-même. Il serait intéressant de retrouver peut-être ces inscriptions en caractères anciens. Ayant visité ces entassements je n'ai rencontré ni inscription, ni messire Satanas! Plus simplement, la carte géologique de l'Institut de Rennes qui indique cette veine de quartz à la limite de Brain sur Vilaine, nous renseignerait que tous les autres blocs égarés sur les landes d'alentour seraient venus de là. Cependant le mode d'entassement de quelques uns de ces Beulions et la légende d'une inscription appuierait-elle l'hypothèse obscure de la commémoration de quelque combat très ancien ?

Mais revenons aux légendes plus récentes qui se racontaient il y a cent ans au cours des longues soirées d'hiver. Au village de Roche il existait dit-on un puits si profond que les puisatiers qui le creusaient entendirent parler les âmes de l'autre monde. Et que disaient-elles ? Je vous le donne en mille. Tout simplement ceci : "La soupe est-elle chaude ?..." On parlait aussi du mystérieux cavalier de Droullins qui fendait les flots de la Vilaine et dont le galop se perdait dans les bois de Beaulieu tandis qu'une voix aigüe criait au loin : "Houp ! Houp ! Allons : Vite !..."

Comme on le voit c'est tout un tissu de faits merveilleux brodé par on ne sait quelle bonne fée, qui environne un peu tous les villages de Langon et il arrive qu'en remuant parfois les cendres du passé, s'élève, tout embaumé, l'encens de nos vieilles légendes...

Quittons maintenant le domaine de féerie et parlons plus sérieusement des monuments laissés à Langon par l'époque gallo-romaine. Et à ce point de vue, Langon est riche, très riche.

Son plus précieux héritage, celui que mainte commune de France lui envie, est sa chapelle Ste Agathe. Ce petit édifice, compris encore vers 1840 dans l'enceinte du vieux cimetière qui entourait l'église, se trouve aujourd'hui en plein centre du bourg, face à la mairie actuelle (devenue école publique). De l'avis de tous les archéologues qui l'ont visitée, il s'agit d'un monument gallo-romain.

Ses murs en petit appareil sont formés de moellons en grès rouge de 8cm de long, fortement cimentés et reliés par des cordons de briques. Primitivement ce monument se composait d'une construction rectangulaire de 5m sur 3m50, ouvert sur une absidiole séparée par un interstice de 3m et qui ne forme actuellement qu'un tout avec lui. On remarque bien la différence de matériaux dans les parties de mur qui ferment le joint avec les deux parties romaines.

Dans la construction moins ancienne et du côté méridional, fut installée la porte d'entrée. Pourtant on détériora une partie de la largeur nord du rectangle primitif, sans doute en vue du même projet et la dégradation est très visible. D'étroites fenêtres furent aussi percées dont trois dans la construction romaine.

Contre le mur de l'absidiole une peinture de Vénus a été découverte en 1839 par Mr Langlois, sous une ancienne fresque romane du Père Eternel. D'après Orain :

" Ses contours fort élégants, sont tracés en brun et ombrés en rouge sur un fond bleuâtre. Elle semble s'élever de la mer. Entourée de poissons à dos brun, à ventre azuré et un dauphin nettement indiqué qui se joue dans les ondes, elle est coiffée à la romaine et tient dans ses mains une banderole flottante."

Et voilà ce qui a brouillé les archéologues. Les uns, avec Mr de Langlois ont considéré cet édifice comme un ancien temple consacré à Vénus,. D'autres y ont vu un monument funéraire avec Mr Alfred Ramé. Ce dernier appuie sa thèse sur les arguments suivants :

1. La chapelle Ste Agathe n'a point la forme ordinaire d'un temple païen.
2. St Melaine n'aurait pas toléré ce temple de Vénus dans son pays. Et, en rapprochant le plan de l'édifice de Langon de celui d'un tombeau païen découvert à Bâle, Mr Ramé explique ainsi la forme du monument : la construction rectangulaire est la "*cella memoriae*" où l'on enterrait le défunt; l'absidiole c'est l' "*exedra*" des faux-dieux; entre les deux se dresse l'autel des sacrifices, à ciel ouvert. Comme la loi civile interdisait au VI^{ème} siècle de toucher aux tombeaux, St Melaine aurait laissé intacte ce monument.

Ce n'est qu'un peu plus tard que s'opéra la transformation en chapelle chrétienne en réunissant l'*exedra* à la *cella memoriae* et, pour faire oublier le culte de Vénus, l'Eglise lui substitua celui de St Venier à consonnance presque semblable. Ce saint irlandais très obscur aurait vécu aux environs de Pluvigner (Morbihan). Son image fut sans doute badigeonnée sur celle de Vénus et recouverte elle-même d'un troisième représentant le Père Eternel.

Selon Mr de Kerdrel, il est encore fait mention en 1674, dans les registres baptismaux de Langon, du vocable de St Venier. Ce n'est donc qu'à une époque récente, probablement à la fin du XVII^{ème} siècle ou au début du XVIII^{ème}, que le culte de Ste Agathe remplaça celui de St Venier et la Chapelle devint alors un lieu de pèlerinage pour les nourrices de la région, par dévotion la vierge martyre qui eut les seins coupés par ordre d'un tyran.

Bénéat parle de fouilles faites dans cette chapelle. "*On y a trouvé, dit-il, une stèle très fruste en tuffeau, ainsi qu'un débris de cercueil et deux chapiteaux Renaissance.*" Cette stèle qui n'est sans doute qu'un modelage très ancien de Vénus, surmonte aujourd'hui la porte d'entrée. Il ne peut s'agir de Ste Agathe puisque son culte ne fut substitué à celui de St Venier qu'à l'époque moderne.

Stèle grossière très ancienne, emplacement dans l'ancien cimetière, plan de l'édifice, ceci confirme la thèse de Mr Ramé. Mais voyons les différents usages du monument au cours des siècles.

Ce fut là qu'en 838, le prêtre breton Agon donna sa vigne aux moines de l'abbaye St Sauveur de Redon, sa maison et quatre "manantes".

En 1595 les Protestants s'y rassemblèrent si l'on en croit Ogée qui écrit dans son dictionnaire : "*Les Zwingliens qui étaient au service du Duc de Mercœur y tenaient leurs assemblées. Ils y tinrent conseil au mois de décembre 1595 dans le même temps qu'on s'assembla au Château de Fougeray pour*

conférer des affaires touchant le roi Henri IV et le Duc de Mercœur". Aussi la chapelle dut-elle être à nouveau bénite en 1602.

Un manuscrit des Archives du Presbytère de Langon datant des années 1830 assure que : *"Par un registre ecclésiastiques de l'an 1662 l'on sait que peu de sépultures avaient lieu dans le cimetière. La plupart se faisaient (sic) dans l'église et celle des enfants, dans la chapelle Ste Agathe. C'est encore autour de cette chapelle qu'on lieu les inhumations des petits enfants."*

Sous la Révolution, la municipalité, à court de local, se réunit quelques fois dans la vieille chapelle.

Mr de Langlois, en 1839, dans sa "Notice sur une ancienne chapelle du bourg de Langon", mentionne à la fin : *"Dernièrement encore il existait dans l'abside de cette chapelle, un fourneau... quelques personnes l'ont honoré du titre d'autel druidique... Ce fourneau aurait servi à confectionner du salpêtre."*

Or, il est certain, d'après un vieux registre de la mairie, (Délibération du 20 thermidor, an II) que la commune de Langon a fabriqué du salpêtre pour la "Patrie en Danger". Les officiers municipaux décidèrent que chaque ménage devrait déposer une mesure de cendres dans le "Temple de la Raison" et qu'il faudrait réquisitionner : 30 barriques, 12 clefs de bois, 6 tréteaux pour porter deux barriques chacun, 4 seaux pour transvaser... Et le 3 ventôse de l'an III, Mr le Maire de Langon, en offrant sa démission au District Révolutionnaire de Redon, signale que la commune possède 100 livres de salpêtre.

Il est donc tout à fait probable que la Chapelle Ste Agathe a payé sa contribution patriotique à la France envahie en servant d'entrepôt ou d'atelier du service des Poudres, bien que l'expression "Temple de la Raison" puisse aussi désigner l'église paroissiale. Moins de cinquante ans plus tard, la façon dont parle Langlois du fourneau très ancien de la Chapelle Ste Agathe, prouverait que celle-ci a dû servir de poudrerie militaire pendant quelques mois.

Sous la Monarchie de Juillet, elle failli servir de maison d'école. Une délibération municipale du 6 février 1836 en effet, dresse un devis de 4.660 + 2.637 francs pour :

1. *"Faire une salle d'école de l'ancienne chapelle Ste Agathe qui ne sert plus au culte depuis de longues années et y faire les réparations nécessaires.*
2. *Construire à côté une maison pour le maître d'école..."*

Fort heureusement le projet en resta là et, trois ans plus tard, la découverte de Mr de Langlois attirait l'attention des archéologues sur cette ancienne chapelle. Son état extérieur restait pourtant assez misérable pour qu'Arthur de la Borderie lui-même, Président de la Société Archéologique d'Ille et Vilaine, par une lettre du 12 mai 1864, réclamât un secours des Beaux-arts.

La restauration de l'édifice dans son aspect actuel n'eut lieu pourtant qu'en 1904, par les soins de Mr Pariset, architecte de St Servan, Mr Delalande remplissant alors les fonctions de maire. Le devis des réparations s'éleva à 1 126.30 francs. La commune paya 300 francs et les Beaux-arts le reste. La charpente fut refaite ainsi que la couverture, la maçonnerie consolidée, le sol redressé et

nivelé "de façon à permettre l'isolement des eaux fluviales au-delà des murs" et la chapelle enclose d'une grille en faisant sauter un if séculaire.

Tour à tour temple romain ou monument funéraire, église à l'époque franque, chapelle au moyen âge, temple protestant, ossuaire, atelier de salpêtre, lieu de pèlerinage et avoir failli devenir maison d'école, la Chapelle Ste Agathe est classée aujourd'hui monument historique. Complètement désaffectée, les enfants en font processionnellement le tour une fois l'an, au temps de la retraite de la communion solennelle, en chantant les litanies des saints. Qui pense à Ste Agathe ou à St Venier ? Il faut bien dire que la plus ancienne chapelle de Bretagne, et peut-être de France, tombe dans l'oubli et c'est excessivement dommage !

Le 5 février, fête de la Ste Agathe, est pourtant marqué à Langon, par une foire célèbre et la chapelle est ouverte ce jour-là aux curieux, de plus en plus rares, qui viennent, attirés surtout par le commerce. On est bien loin de la dévotion de jadis !

Mais la présence de ce monument gallo-romain à Langon, laisse supposer l'importance du lieu, surtout comme passage de la Vilaine. L'ancienne voie romaine de Nantes à Corseul traversait la commune du sud au nord. A part le tronçon qui conduit du village de la Louzais à la Vilaine et dont le pavage est encore visible sur une longueur de 250m et une largeur de 4 à 5m, on ne peut établir que des conjectures sur son tracé exact.

Banéat et l'auteur anonyme d'un article du Bulletin Paroissial de Langon de juin 1913, la font passer au village de la Chaussais à cause de l'étymologie de ce nom, et obliquer vers la Couarde et St Ganton, alors que la tradition du pays la veut orientée directement du sud au nord, de la Louzais à la Couarde, passant légèrement à l'ouest de la Marquerais et continuant vers St Ganton et Guipry.

Dans la délibération municipale de mai 1838, à propos de la réfection des chemins vicinaux, le secrétaire de mairie fait remarquer en parlant du chemin du Port de Beslé :

"Ce chemin étant l'ancien tracé du château de Blain à celui de Montfort, avait été créé sous le règne de la Duchesse Anne pour faciliter son transport dans ces deux châteaux. Aussi est-il pavé dans une partie de son parcours et notamment du village de la Louzais au port de Beslé, mais ce pavé fait en pierre dure ou rocher est devenu si mauvais que ce chemin est presque impraticable dans son état actuel."

On sait qu'autrefois le chemin de Langon à Beslé empruntait ce tronçon de la Louzais qui descend vers la Vilaine. Alors le problème se pose : construction romaine ou construction de la Duchesse Anne ?

Le brave paysan de la Louzais vous répondra catégoriquement que le pavage a été construit par les Romains. On le lui a toujours dit. Il vous certifie aussi que sur l'autre rive de la Vilaine, face au Motay ou aboutit l'empierrement en question, la voie pavée continue en direction du sud. Au fond les deux points de vue peuvent concorder en supposant que le chemin de la Duchesse Anne empruntait en partie l'ancien tracé romain, bien qu'il semble plutôt que ce "Chemin de la Reine" passât plus à l'est, vers le Grand Fougeray.

Rappelons à simple titre documentaire que, selon une délibération municipale du 1^{er} septembre 1835, le chemin vicinal de Brain partait du Faux dans la direction du nord-ouest au sud-ouest, passait entre les métairies de Bréheil distante de 150m et de Villeneuve distante de 200m, devant et au midi de celle de Droullins et aboutissait au port du Motay, à la Vilaine pour continuer vers le passage de Beslé puis vers Brain. Au Motay venait le rejoindre le chemin de la grand 'route de Rennes, passant par la Louzais (nous y sommes), suivant le chemin de Valière, traversant le chemin de Renac, passant au levant du village de la Marquerais, conduisant au chemin vicinal de Langon au Bot directement du sud au nord, en passant par les domaines du Champ Renaud et de devant Lû et ceux de la Bertait et de la Houssine. Il est difficile de se reconnaître dans ce dédale d'anciens chemins coupés actuellement par les tracés modernes moins sinueux et bien asphaltés. En tout cas, la Duchesse Anne avait l'habitude d'employer le chemin de Blain à Montfort passant par le port ancien du Motay et par la Louzais, on comprend sans peine qu'elle est eu besoin de ses "sabots don-daine"...

Autres restes de l'occupation romaine, mais ceux-ci indiscutables : les deux belles têtes de statues en marbre blanc, plus grande que nature, conservées au bourg, chez l'abbé Porcher. L'une d'elles, et la plus jolie, est malheureusement mutilée. Elles viennent du village (de Port de Roche) de Roche bâti sur une colline dominant le site agréable de la vallée de la Vilaine : emplacement idéal pour une villa gallo-romaine.

Enfin, dans un champ du village de Ballac, il existe bien les substructions d'une villa gallo-romaine. Dans le fouillis de ronces et d'arbres qui envahissent le lieu, il est difficile de creuser à la pioche et on remue des débris de tuiles, de dalles, de briques et de ciment très dur aggloméré avec des morceaux d'argile rouge et de mâchefer. Les habitants de Ballac appellent cet emplacement : le Château des Bosses. Pourtant les Archives ne mentionnent ce nom nulle part, alors que l'on retrouve des aveux de tous les manoirs et châteaux de la paroisse. Le nom devait pourtant être porté sur les cartes militaires car un vieux paysan m'a raconté qu'avant la guerre de 14, un détachement de cavalerie au cours de grandes manœuvres s'était enquis de l'endroit et qu'il avait fait boire ses chevaux dans l'Étang du Bot. Notons aussi qu'un pré sur les bords de la Vilaine, vers Heinlé, se nomme les Bosses du Châtel. Y a-t-il eu confusion avec le Château du Bot. Le Bot en effet possédait des prairies dans ce coin. *Bodh*, racine germanique, signifie buisson tandis que le suffixe de Ballac indique une origine gallo-romaine. En tout cas les débris de murs des ruines de Ballac semblent bien de construction romaine comme la chapelle Ste Agathe.

Cette chapelle avec sa peinture murale de Vénus, les têtes de statues en marbre blanc, la voie romaine et les ruines de Ballac, nous disent que Langon à joué un certain rôle aux premiers siècles de notre ère. Que les légions romaines aient campé sur la lande, la chose est possible, mais rien ne nous permet de l'affirmer.

Chapitre II

Francs et Bretons – Fondation de Redon – Collaboration de Nominoë et de St Conwoïon – Rôle stratégique de Langon – Episodes d'Anau et d'Agon – La vigne à Langon.

Au VI^{ème} siècle, sous les coups des Barbares, s'écroula la domination Romaine en Gaule. C'est probablement à cette époque que furent pillées et brûlées les quelques villas gallo-romaines de Langon. Les restes de statues mutilées et les débris calcinés des ruines de Ballac en témoignent. L'Armorique ne fut plus qu'une immense forêt déserte où dolmens et menhirs demeurèrent seuls comme des fantômes silencieux et immobiles d'un âge préhistorique. Le pays, presque vidé de ses habitants, était prêt à accueillir le premier occupant. Aux proscrits bretons et chrétiens chassés de leurs îles par les Saxons barbares l'Armorique allait offrir l'abri sûr et redoutable des forêts de Brocéliande.

Mais les nouveaux venus allaient se heurter à leurs terribles voisins les Francs. Durant tout le VI^{ème} siècle et jusqu'à la fin du IX^{ème}, le pays compris entre Vannes et la Vilaine fut très souvent le champ de bataille des deux races et joua le rôle de marche frontière. Vannes fut prise et reprise par les bandes armées des Francs ou des Bretons. Le vannetais Oriental, dont Langon formait l'extrême limite, devait être vraisemblablement très peu peuplé. Comme poste-frontière, Langon occupera à cette époque un rôle capital dans l'histoire de Bretagne.

Lorsqu'en 825 Nominoë prit le gouvernement de la Bretagne au nom de l'empereur, il comprit que pour sauvegarder l'indépendance bretonne, il fallait colmater cette brèche par laquelle, grâce à la vallée de l'Oust, les Francs pouvaient pénétrer jusqu'au cœur de ses états. Aussi, en 832, il fonda la ville de Redon, en abandonnant le territoire de [Ros](#) dépendant de l'église de Bains, aux moines bretons de la nouvelle abbaye St Sauveur qui venaient de quitter la règle de St Colomban pour celle de St Benoît. Cet acte très habile qu'il sut exploiter par la suite, fut accompli au moment critique où l'empereur Louis le Débonnaire, en lutte contre ses fils révoltés, était écarté du pouvoir. Mais quand il fut rétabli sur le trône le 1^{er} mars 834, Nominoë chargea deux délégués d'aller lui offrir ses félicitations. L'un d'eux n'était autre que St Conwoïon, abbé de St Sauveur de Redon, très avancé sans doute dans l'art délicat de complimenter puisqu'il obtint de l'empereur des Francs, non seulement la confirmation de la possession de Ros, mais aussi celle de Bains sur Oust et de Langon par un parchemin daté d'Attigny, le 27 novembre 834.

Cette date est très importante dans l'histoire de Langon. En effet, pendant près de mille ans, de 834 à 1789, son sort va être lié à celui de l'abbaye bénédictine de St Sauveur de Redon.

Par une chance inespérée, nous connaissons assez bien les débuts de cette abbaye grâce au Cartulaire de Redon. C'est un recueil de chartes relatant les différentes donations territoriales faites à l'abbaye au IX^{ème} siècle et aux deux siècles suivants. En 1863, une publication en a été faite par Aurélien de Courson, conservateur de la Bibliothèque du Louvre.

Ainsi, les premiers manuscrits que nous possédons, nous révèlent que le bourg de Langon existait en 797 et appartenait à un breton nommé Anau. Les historiens ne pensent pas qu'à cette date

Langon fut déjà une communauté organisée civilement, mais c'était déjà une agglomération agricole de quelque importance.

Grâce aux nouvelles acquisitions du Redonnais, Nominoë attendit son adversaire sur le territoire de Bains, près du confluent de l'Oust et de la Vilaine, au lieu appelé Ballon, aujourd'hui La Bataille. Le 22 novembre 845, Charles le Chauve y subit une très cuisante défaite. Les débris de son armée enveloppés par la cavalerie bretonne, se hâtèrent de traverser la Vilaine par les passages de Messac et de Langon. Le roi lui-même échappa de justesse. Ferdinand Lot, l'un de nos derniers historiens, excuse la défaite de Charles le Chauve en prétextant le petit nombre de ses guerriers. Quoi qu'il en soit, la renommée de la victoire de Ballon fut considérable. Les bardes la célébrèrent à l'envi et y virent la garantie de l'indépendance bretonne proclamée en 841.

C'est ainsi que deux victoires consécutives remportées aux environs de Redon, prouvaient aux voisins francs qu'il fallait à l'avenir renoncer à la possession de Vannes et considérer la Vilaine comme frontière naturelle de la Bretagne. Comme on le voit, le rôle joué par Langon en ce temps-là comme poste-frontière est de tout premier plan. C'est peut-être de cette époque que daterait l'enceinte fortifiée voisine de l'Etier dont parle Banéat, ainsi que les bijoux anciens trouvés tout près de là dans le jardin de Mademoiselle Ernestine Renouard. Auraient-ils été perdus par quelque baron franc se sauvant, après le désastre de Ballon, au grand galop de son destrier ? D'autre part, après la guerre de 1914, on a découvert au Bourg, chez la même personne, en agrandissant une petite cour intérieure à flanc de colline, des débris de sarcophages mérovingiens ou carolingiens, en calcaire coquillier, sans aucune inscription ni signe spécial. Cette découverte était presque oubliée lorsqu'en octobre 1953 en creusant un puisard au bourg non loin de la chapelle Sainte Agathe, MM Henri Leblanc et David mirent à jour deux cercueils en ciment de l'époque gallo-romaine datant vraisemblablement du IV^{ème} ou du V^{ème} siècle. Les premiers sarcophages ont peut-être contenus les restes d'Anau ou d'Agon ou de ces importants personnages dont parle le Cartulaire de Redon. En effet, jusqu'en 1842, l'ancien cimetière se trouvait autour de l'église et s'étendait aussi autour de la chapelle Ste Agathe contenue dans son enceinte.

Libéré de la menace que les Francs faisaient peser sur la Bretagne, Nominoë voulut en faire une nation autonome en "épurant" les autorités par l'élimination complète des Francs. Il fut ainsi amené à modifier l'organisation diocésaine de son territoire qui relevait de l'archevêché de Tours. Quatre évêques sur sept furent dépossédés de leur siège sous prétexte de simonie et le titulaire de Dol reçut le titre d'archevêque. Ainsi l'abbaye de Redon avec ses récentes acquisitions de Bains et Langon fit partie du diocèse de Vannes.

En fait, Langon occupe une position caractéristique à la limite de quatre diocèses. Au nord, Pipriac appartient à celui de St Malo, à l'Est Fougeray (Fugeriac) appartient à celui de Rennes, au sud, quand on franchit la Vilaine, on est au diocèse de Nantes, à l'ouest Bains et Brain dépendent aussi de Vannes. Il semble que le point de concours des quatre limites diocésaines se trouvait sur la Vilaine, entre Langon et Guipry, peut-être à Port-de-Roche, car St Ganton dépendance de Pipriac, faisait partie aussi du diocèse de St Malo. Arthur de la Borderie explique ainsi ces limites diocésaines : lorsque vers 710 les fidèles d'Aleth (St Malo) ramenèrent de Saintes les reliques de celui qui devait laisser son nom à leur ville, ils ne rencontrèrent aucune population bretonne dans la marche gallo-

franque. Guipry fut le premier "plou" qui les accueillit et fut donc considéré comme appartenant au diocèse de St Malo.

Il résulte de cela que du IX^{ème} siècle jusqu'au Concordat de 1801, Langon va dépendre de l'évêché de Vannes avec Bains, Brain et Redon tout en faisant partie, au point de vue politique, de la sénéchaussée de Rennes plus tard et payant cependant la dîme à l'abbaye de Redon. De là les conflits de juridiction futurs entre Mgr l'évêque de Vannes et l'abbé de Redon. Nous en reparlerons.

Les Bretons exploitèrent le succès en envahissant l'Anjou. Au cours de l'une de ces expéditions, St Conwoïon accompagné des moines Heldemar et Louhemel, pénétra de nuit dans la cathédrale d'Angers pour enlever le corps de St Hypothème, évêque décédé en honneur de sainteté. "Pieux larcin" disent les hagiographes ! Revenant en toute hâte vers Redon, ils passèrent la Vilaine et ne se crurent en sûreté qu'une fois le territoire de Langon atteint où ils déposèrent le corps de St Hypothème dans l'église. Puis un messenger fut envoyé à Redon pour avertir les confrères anxieux de venir processionnellement à la rencontre des reliques du saint.

En 850, Charles le Chauve impuissant contre les Bretons, dut confirmer toutes les donations faites au monastère de Redon par Louis le Débonnaire. C'était la troisième reconnaissance officielle de l'œuvre accomplie par la collaboration de Nominoë et de St Conwoïon. L'année suivante Nominoë mourut brusquement à Vendôme et son fils Erispoë se proclama roi de Bretagne. Charles le Chauve tenta un dernier effort contre ses têtus adversaires et ne réussit qu'à se faire battre plus sévèrement à Juardeuil en Anjou (851). Il dut reconnaître le titre royal d'Erispoë avec en bénéfice les comtés de Rennes, de Nantes et de Retz. Les limites bretonnes s'étendaient vers l'est. Langon avait cessé son rôle frontière. Il faisait désormais partie intégrante de la Bretagne. L'assimilation avait été rapide : un siècle à peine s'était écoulé depuis la délégation franque enquêteuse de Gautro et Hermandro.

Concluons qu'au IX^{ème} siècle Langon existe donc comme bourgade agricole importante à cause de son rôle stratégique. Il y a deux églises : l'église St Pierre et l'église St Venier (Ste Agathe). Quelques villages sont disséminés dans la campagne : Camia, Acum, Camproth et surtout Tréal où se trouve la vigne d'Anau et que nous croyons pouvoir identifier avec le village de Tréau par évolution phonétique normale. Les pentes qui descendent du village vers la Vilaine en direction du midi sont en effet désignées pour la culture de la vigne. Saluons donc au passage le plus ancien village langonnais !

A propos de vigne, nous avons vu qu'en ce temps-là le cru de Langon était fameux. Aujourd'hui que les rares plants existant encore menacent de disparaître, on peut se demander si le Cartulaire de Redon n'exagère pas un peu. Cette jolie histoire du procès d'Agon nous porte à nous renseigner sur la culture de la vigne à Langon.

En 1845, Ogée mentionne dans son dictionnaire : "*La majeure partie du territoire (langonnais) était jadis planté en vignes : elles ont été arrachées depuis plusieurs siècles*".

Les plus anciens aveux de la paroisse et les anciennes chartes ayant été perdues pendant la Guerre ce Cent Ans et la Guerre de Succession de Bretagne, voici cependant ce que nous révèlent les vieux papiers :

Le 26 mai 1401 Jehan du Val, Seigneur de Cahan, rend aveu au Seigneur abbé de Redon pour deux journaux de vignes au bourg de Langon, dans le domaine des Papillonays. Le 11 octobre 1431 Robin de Gahil, seigneur de Roche signale aussi quatre "*hommées*" de vignes au bourg de Langon. C'est encore Jehan du Val, seigneur de Cahan, qui rend aveu le 20 août 1436 pour un "*pressouer et maison audict bourg de Langon avec trois quartiers de vignes et voliers sur lesquelles choses est deut audict seigneur de Redon douze deniers de rentes*". Mais il ne possède plus qu'un journal de vigne aux Papillonays. Le 16 mars 1481, Guillaume du Val, son successeur, rend aveu pour le pressoir et "trois quartiers de vignes et leurs voliers entre le Besic et les Papillonays". En 1441, Raoulet de la Monneraye possède aussi sept hommées de vignes au village de Bodiguel. Sur les coteaux de Roche également, Demoiselle Perrine, veuve de feu Simon de Roche, jouit de trois journaux de vignes en 1448. Jehan de Gahil rend aveu de ces mêmes terrains le 11 janvier 1495.

En 1545, Gilles Jarno est propriétaire des vignes des Papillonays et Guillaume Collobel du Tertre signale en 1546 "*une hommée de vignes ou environ size au clos derrière l'église de Langon*".

Le partage des biens de Pierre Guillemoys, sieur du Faux, en avril 1673 mentionne "*une quantité de terre en vignes appelée la Vigne du Faux clause et hayée apart avec ses hayes et cloisons contenant douze seillons...*" C'est peut-être la vigne de St Père près de la fontaine de même nom signalée déjà au XV^{ème} siècle.

En 1783, la vigne du Bot, au bourg, contenait 58 cordes avec en plus les deux journaux de la Gremairie. Un partage du 17 frimaire de l'an 10 des biens de Pierre Provost et d'Anne Nevoux sa femme, du village du Coudray, parle de 40 verges de terre en vignes à Balac et de deux seillons et demi à Musson. Un autre, du 9 fructidor, an 12, entre Jean Riaud de Bernuit et de François Mauvoisin de Tréau mentionne une quantité de terre de 6 ares 72 centiares "dans les vignes de Tréau".

De tout ceci on peut conclure que la vigne était cultivée un peu partout à Langon jusqu'au début du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui il reste à peine quelques pieds de vigne ça et là. Quelles sont les causes de cette disparition ? Sans doute les conditions climatologiques défavorables, les ravages du phylloxéra, les soins que demande cette culture... A défaut de vin du terroir le Langonnais a préféré la bolée de cidre en oubliant le petit vin claret de jadis qui servait à séduire les gouverneurs de Bretagne...

Chapitre III

L'ancienne seigneurie de Brain et Langon – L'abbaye de Brain – Impôts et redevances seigneuriales – Les marais de Brain et les griefs des vassaux.

Les Bénédictins de Redon rattachèrent de très bonne heure le territoire de Langon à celui de Plaz pour former la seigneurie de Brain et Langon. Brain comprenait aussi la commune aujourd'hui distincte de la Chapelle St Melaine et une partie des marais de Massérac qui s'étendent au sud de la Vilaine dont le cours forme la limite actuelle entre Brain (I-et-V) et Massérac (L. Inf.). La seigneurie de Brain et Langon devait donc avoir une superficie de près de six mille hectares.

Les moines de Redon construisirent à Brain une maison des champs où venait résider de temps en temps un moine procureur de l'abbaye de St Sauveur au moment des grands travaux d'été. Mais à la fin du XVI^{ème} siècle, [l'Abbé commendataire](#) de Redon, Paul Hector Scotti, Italien d'origine comme ses deux prédécesseurs, aimait à séjourner dans le calme champêtre de Brain tandis que les querelles de religion entre catholiques et protestants agitaient les petites villes de Bretagne. Le manoir prit donc le nom d'abbaye dans le langage courant et, en temps ordinaire, un fermier-général régissait les intérêts temporels des religieux à Brain-sur-Vilaine.

D'après un parchemin du 30 mai 1586, voici une description de l'ancienne abbaye de Brain :

"La maison abbatiale de Brain est fort ancienne et pour entrée en icelle y a grande et petite portes avec un grand portail sur lequel y a écusson armoyé d'hermines, couronné de hauts fleurons. Entrée dans ladite maison, avons vu que autour d'une grand cour y a plusieurs logix anciens en la muraille de l'un desquels y a un écusson ancien sur pierre armoyé de pareilles armes ducales, et au logix principal y a tours et tourelles, grandes salles, prisons sous iceluy; et au devant dudit portail et entrée de ladite maison à costé d'icelle, y a auditoire, et à vis d'icelle, un post où y a ancien collier de fer, que le sieur Abbé de Redon dit luy appartenir et que anciennement y avait justice élevée de quatre posts en ladite paroisse de Brain et qui est à présent tombée et qu'il a droit de les y avoir."

Ces poteaux, à l'origine, étaient destinés à servir de potence mais, peu à peu, ils devinrent symboliques et leur nombre indiquait l'importance du tribunal qui les possédait. C'est ainsi que la justice seigneuriale de Brain avait le pas sur la moyenne justice du seigneur du Bot à Langon quoique ce dernier soutînt longtemps avoir droit de haute justice.

Potence, collier de fer, prisons, tourelles, c'est donc sous un jour assez sombre que se profile l'aspect de l'ancienne abbaye de Brain. Un incendie la détruisit en 1620 et elle fut reconstruite une première fois sous l'ordre de Richelieu et une seconde fois sous l'ordre d'Oswald de la Tour d'Auvergne, tous deux abbés commendataires de l'abbaye de Redon. C'est à peu près le logis qui existe aujourd'hui et qui abrite les PTT et l'école communale. Avant l'installation de ces services modernes, le manoir comprenait au rez-de-chaussée une écurie et un cellier, et à l'étage, le logement du fermier général avec cuisine, vestibule et trois appartements, enfin le logement de l'abbé qui y possédait trois pièces. Les anciennes armoiries se voyaient encore quoique endommagées, sur les deux façades. Les bâtiments de l'abbaye de Brain, c'est-à-dire le manoir, l'église, une maison voisine appelée Le faux et une autre nommée la Maison Blanche, devinrent sous la Révolution, la propriété de la famille de la Chevrière qui résidait alors au château de la Gaudinai à Langon.

D'après l'aveu rendu au roi par l'Abbé Scotti, en 1580, l'abbaye de Brain possédait les vastes prairies voisines de la Grande et de la Petite Haute Rive, le bois de Nouillard "cerné d'eau joignant d'un costé à la rivière de Vilaine et d'autre costé à autre rivière appelée la Vieille Mer", un autre bois de haute futaie, une garenne de quatre journaux, les Moulins Neufs avec leurs étangs et chaussées, les ruines d'un ancien moulin à fouler le drap, le moulin à vent de Gannedel et une écluse sur la Vilaine appelée la Poterne, sans doute pour la pêche aux anguilles. En outre elle possédait à Langon un ancien four banal en ruines, les prairies de Beslé, de Ste Catherine et de Ste Croix, les moulins à vent de Tréau et de St Michel et le moulin à eau de Montenac.

Comme la Vilaine baignait les murs de la maison abbatiale, le Père Abbé avait le droit de prendre dans tout bateau chargé de sel passant devant l'abbaye de Brain, une petite quantité de sel tandis que le batelier faisait halte pour boire la bolée qu'on ne lui refusait pas. De même, tous les bateliers allant de Redon à Messac ou vice versa, devaient, sous peine d'amende s'arrêter au même endroit et demander par trois fois au seigneur abbé la permission de passer.

Quoique les Etats de Bretagne aient déclaré le 29 juillet 1780, à propos de l'affaire Roux, que la Vilaine n'était pas navigable de son propre fond entre Redon et Messac, le trafic des marchandises se faisait pourtant de la façon suivante : tous les étés, à Lézin, on était obligé de délester les gros bateaux et de charger les marchandises sur de petites barques que l'on traînait à bras avec des câbles sur le lac de Murin jusqu'à l'endroit nommé les Recettes éloigné d'une demi-lieue de Lézin. Puis au gué de Notre-Dame, à la fin de l'été, on chargeait des marchandises sur des charrettes pour Messac, à un tiers de lieue. D'autre part, vers 1769, les dîmes des villages langonnais de la Glénais et du Volay se rendaient à l'abbaye de Brain en bateau à cause du mauvais état des chemins. (Arch. Départ. 3 H 84 - 29 juillet 1780)

L'abbé de Redon avait droit aussi à la moitié de l'argent recueilli au bac du passage de Port-de-Roche. L'autre moitié allait au seigneur du lieu (les Dollier) qui payait au seigneur abbé une rente annuelle de 40 sols tournois payable en deux termes. Le tarif de passage était d'un denier pour toute personne étrangère, de six deniers pour un cavalier et de douze deniers pour une charrette chargée. Mais les langonnais ne payaient rien parce qu'ils devaient fournir chaque année au seigneur abbé "*une petite quantité de chanvre pour entretenir le cordage requis pour ledit passage ou du bled à l'équipolent*". Bien des malins se faisaient sans doute passer pour des Langonnais et ne payaient rien du tout ! Mais on était moins débonnaire à Renac pour les gens de Brain qui traversaient le Canut sur le mauvais pont de bois. Quand ceux-ci demandaient à voir le tarif "*il ne leur était répondu que par des coups de bâton et définitivement ils fallait payer ou être battus*" nous affirment les Cahiers de Doléances de 1789 pour la paroisse de Brain.

La dîme était au dix : ce qui est énorme pour les paroisses de Brain et de Langon au sol si ingrat. Les vassaux étaient tenus à conduire eux-mêmes leur blé et leur vin à la maison abbatiale de Brain. Le droit de chasse était réservé à l'abbé et, quand il lui plaisait de chasser, les vassaux devaient "*conduire et mener avec leurs bœufs, chevaux et harnois, les toiles, retz et filets sans aucun paiement*". De même, la pêche était prohibée dans la Vilaine depuis l'île de Painfault en Guéméné jusqu'à St Marc en Guipry. Les vassaux devaient encore faner et récolter les foins de l'abbaye et les amener sans rétribution au manoir abbatial de Brain. Enfin, chaque année, pendant quinze jours, il était interdit, sauf aux fermiers de l'abbaye, de vendre du vin en détail sur tout le domaine de la Seigneurie, d'après le "*droit d'étanche*". Bien entendu, le "marché noir" existait déjà et les coupables allaient passer quelques jours dans les prisons de l'abbaye. Ces petits impôts tracassiers de l'Ancien Régime finiront par lasser les paysans qui accueilleront avec soulagement leur suppression sous la Révolution. Un autre système fiscal s'imposait évidemment.

Enfin tous les ans, le jour de l'Ascension, les paroissiens de Brain et de Langon, accompagnés de leur clergé, devaient assister à la procession solennelle qui avait lieu à Redon, vers les onze heures, en l'honneur des saints Marcellin, pape, et Hypothème, évêque d'Angers, dont on vénérât les reliques

ce jour-là. Un grand nombre de pèlerins faisait les cinq lieues à pied. On rentrait chez soi harassé mais assez guilleret car les amis étaient nombreux sur la route et les bolées succédaient aux bolées malgré les conseils de prudence de Mr le Curé !

L'histoire de la seigneurie de Brain et Langon est assez insignifiante jusqu'au début du XVII^{ème} siècle où vont commencer les chicanes interminables sur les marais de Brain et Massérac. Il est vrai que bien des archives ont dû disparaître.

Deux grands personnages sont encore en très grande vénération à Brain. St Melaine qui y naquit au V^{ème} siècle et le Cardinal de Richelieu qui offrit à la paroisse une magnifique piéta au temps où il était abbé de Redon. Elle était autrefois dans le cimetière soumise aux intempéries des saisons. Actuellement on la conserve précieusement à l'église de Brain.

Une pieuse légende assure que dans tout le territoire de Brain il n'existe plus de genêts parce que la mère de St Melaine avait la bretonne habitude de s'en servir pour fouetter son fils plus enclin à prier qu'à surveiller son troupeau. Que ceux qui restent sceptiques aillent arpenter les landes de la paroisse ! Cependant malgré des recherches récentes, on n'a pas encore découvert l'endroit exact où naquit le grand prélat de Bretagne.

Pendant la guerre de succession de Bretagne, l'abbé de Redon, Jean de Tréal, Prit fait et cause pour Charles de Blois. Aussi, en 1341, Redon fut pris et saccagé par les partisans de Jean de Montfort. Il est probable que le manoir abbatial de Brain subit le même sort et connut peut-être l'incendie. Mais après la bataille d'Auray (1364) Redon ouvrit ses portes à Montfort et la tranquillité se rétablit dans le pays.

Vers 1462 le roi Louis XI vint en pèlerinage à l'église St Sauveur de Redon. On peut supposer que le pieux monarque vint aussi à Brain sanctifié par l'enfance de St Melaine pour se recueillir sur l'autel du saint. Au fond, le rusé monarque avait des desseins beaucoup plus politiques. Il s'agissait de marier la duchesse Françoise, veuve du duc Pierre II, avec le duc de Savoie. Tel était le vrai motif de son voyage !

Au XVI^{ème} siècle l'abbaye de Redon était tombée en commende et eut successivement trois abbés commendataires italiens. Le dernier, Paul Hector Scotti, se déclara pour la Sainte Union Catholique au temps des guerres de religion. Henri de Navarre se saisit de ses biens en 1591 *"et accorda au sieur de la Tiolaye les deux tiers des revenus de Brain et de Langon"*. (Dom Jaussions)

Sous le Cardinal de Richelieu va commencer cette affaire lamentable et compliquée des marais de Brain, affaire qui va rebondir sous de nouvelles faces au XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècle pour aboutir à la délimitation actuelle des territoires de Brain, Massérac et la Chapelle St Melaine. Nous extrayons les lignes suivantes d'un mémoire présenté en 1780 au Conseil d'Etat et conservé aux archives du Presbytère de Brain :

"En 1626 il s'éleva une contestation entre les habitants de Brain et ceux de Massérac au sujet de leurs propriétés respectives sur les marais et terrains situés entre ces deux paroisses. M. le Cardinal de Richelieu, lors abbé de Redon, pour ses vassaux de Brain, poursuivit le procès au Parlement

de Rennes qui, par arrêt de 1626, détermina ce qui appartient en propre aux paroissiens de Brain et à ceux de Massérac, enfin des parties de ces terrains dont les habitants des deux paroisses doivent jouir en commun. Le règlement opéré par ledit arrêt fut confirmé par un arrêt de 1628 contre le Prieur de Massérac nommé Choiseau et a toujours subsisté depuis..."

Quel était le droit de propriété que les vassaux de Brain et de Massérac revendiquaient sur les marais en question ? Ces biens étaient considérés comme "communaux", c'est-à-dire appartenant au commun des paroissiens de Brain et de Massérac avec droit à chacun d'aller "*y pescher, co muner, aller et venir à leurs pescheries, bestes et avoires comme en leur propre héritage*". (Aveu du 20 août 1544). Cette possession date de temps immémorial.

Les habitants confiaient aux marguilliers en charge le soin de vendre les foins et ceux-ci en rendaient compte au général des vassaux. Le général d'une paroisse était une sorte de conseil de notabilités dont le curé était président. Le produit de la vente de ces foins servait "*à payer les rentes par argent dues à la seigneurie sur toute la communauté, le vingtième dus au gouvernement, les frais de gardages de ces prairies souvent écloses, l'entretien du très long pont dit de la Saule, l'entretien de plusieurs grands charrières pour traverser la rivière, etc...*" (Mémoire du 19 ventôse, an XII, Archives du Presbytère de Brain).

Ajoutons qu'aujourd'hui* encore le passage des troupeaux de vache en barque, d'une rive à l'autre de la rivière constitue l'un des spectacles les plus romanesques que l'on puisse contempler à Brain.

Voici maintenant une suite de difficultés à propos de ces marais. En 1682, Louis XIV qui avait besoin d'argent, ordonna une réformation de ses domaines en Bretagne. Les terrains, flots et marais qui s'étendaient le long d'une rivière navigable appartenaient au domaine royal.

Ce fut un certain Bougie qui prétendit le premier que les marais de Brain et Massérac dépendaient du domaine royal parce que la Vilaine était navigable. Effectivement, en 1682, fut rendue sentence de réunion de ces terrains au Domaine. Mais l'abbé de Redon et ses vassaux de Brain appelèrent de cette sentence et en 1702 il intervint "*une autre sentence qui annule la précédente*". Bougie, à son tour, appela de cette sentence au Parlement de Rennes, mais en 1704 elle fut confirmée par le Procureur Général du Roi.

Cinquante ans plus tard, Marie-Louis Turmel, Demoiselle de la Chaise demanda la mise en adjudication de 1200 arpents de marais qu'elle considérait toujours comme appartenant au domaine royal. Mais il se forma une nouvelle opposition constituée par le Prince de Condé, le Prieur de Massérac, l'abbé de Redon et ses vassaux de Brain. Alors le Conseil d'Etat le 14 Août 1758, ordonna de faire lever un plan par un géomètre et des experts afin de vérifier si la Vilaine est navigable à cet endroit, et de son propre fond. La Demoiselle de la Chaise sachant bien que la rivière ne l'était pas, abandonna son projet.

En 1780 la même affaire se présenta pour la troisième fois sous une autre forme. Ce fut un petit clan rennais composé de Mr de Tréverac, sénéchal de Rennes, de MM. De Touvent et Leroux, maîtres particuliers des Eaux et Forêts, qui imagina le stratagème suivant pour parvenir à ses fins. En

dressant un procès-verbal de l'état de la Vilaine, on constaterait qu'il y avait des écluses et pêcheries à anguilles sur le territoire de Brain. Ainsi, à l'écluse de la Maissule, il s'y prenait trois ou quatre mille anguilles par an. Une sentence de la Maîtrise des Eaux et Forêts ordonne la démolition de ces écluses et laissait ainsi supposer que la Vilaine était navigable à cet endroit sans artifice. Puis les prairies et marais devaient être vendus comme dépendant du domaine royal. En fait, il intervint deux arrêtés du Conseil d'Etat du 18 Mai 1779 et du 26 Avril 1780 ordonnant la destructions des pêcheries à anguilles et la mise en adjudication des terrains situés entre Brain, Massérac, Auessac, Bains et Renac, soit environ 1200 arpents, tandis que la rivière était déclarée navigable. L'arpent d'ordonnance ou des Eaux et Forêts équivalant à 51 ares 7 centiares, de là faisait un peu plus de 600 hectares de terrains.

L'affaire était sérieuse. Aussi ces deux arrêts déchaînèrent une opposition formidable. L'Abbé de Redon confia la défense de ses vassaux à Maître Blanchet de Messac qui séjourna trois mois à Paris et s'occupa de gagner à sa cause de hautes protections : le Prince de Condé, le Duc de Rohan, le Comte de Rieux, M. de Mangé, M. de Larnois et autres seigneurs influents, sans parler des hautes sommités du Parlement de Rennes : Lanjuinais et le Chapelier, célèbres opposants du Régime.

Néanmoins la mise en adjudication de 231 journaux des terrains contestés, eut lieu à Rennes malgré l'opposition des Etats de Bretagne, du Prince de Condé Louis Joseph de Bourbon comme baron de Derval dont Auessac faisait partie, du seigneur du Pordor d'Auessac, des habitants d'Auessac, du Prieur de St Nicolas, du Général de la paroisse de Brain, du prieur de Massérac, du Prieur et des religieux de St Sauveur de Redon, du Général de la paroisse de Massérac et même du Procureur du Roi des Eaux et Forêts : Coueffé Delaunay; enfin opposition des héritiers de la Demoiselle de la Chaise. Adjudication fut donc passée au quatrième feu à Leroux, entrepreneur d'ouvrages publics, demeurant à Rennes, "*pour 240 livres de bled froment de redevance par journal*".

H. Sée, dans ses deux ouvrages : "Les classes rurales en Bretagne du XVI^{ème} siècle à la Révolution" (pp 225 - 226) et "Les cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Rennes" (Tome II - p 425 - renvoi), laisse entendre que cette vente eut lieu effectivement. La réalité est toute autre.

Le mémoire du 19 ventôse, an XII, dont nous avons déjà parlé, imprimé à Redon chez la Veuve Gueméné et ses fils, conservé aux Archives du Presbytère de Brain, contient une lettre du citoyen Roux lui-même qui déclare textuellement :

"Ce fut moi qui était effectivement l'adjudicataire des prairies dont vous me parlez, associé à Mr Tréverac, sénéchal de Rennes dans le tems et de Touvent, Maître Particulier des Eaux et Forêts à Rennes. Ces MM. firent tout ce qu'on pouvait faire pour faire confirmer l'adjudication au Conseil d'Etat mais ils ne purent réussir.

"Feu Blanchet de Messac prit la défense des riverains et réussit à empêcher la confirmation de l'adjudication; il fut à Paris pendant environ trois mois pour cette affaire; il était traversé par des hommes alors puissants, il fit néanmoins rejeter l'adjudication.

"Ses moyens étaient :

- *que la rivière n'est pas navigable de son propre fond etc. ...*

- *Son second moyen fut que les propriétaires qui jouissent étaient, ce qu'on appelait alors, inféodés à ces prairies vers le domaine et les Seigneurs.*
- *Son troisième que tous ceux qui jouissent sont propriétaires depuis des siècles que s'ils avaient été dépossédés par autorité, il en serait résulté un bouleversement général dans une très grande quantité de familles.*
- *Son quatrième qu'il était impossible de penser que des propriétaires jouissant depuis si longtemps d'un bien qu'ils tenaient de leurs ancêtres, eussent été spectateurs oisifs de ce dépouillement, eux surtout, qui demeurent sur les lieux et qu'il n'était pas très aisé de se mettre en possession réelle moins d'un ou deux régiments pour la protéger."*

Le temps est proche où Mirabeau évoquera le droit du peuple et le recours à la force des baïonnettes. Ainsi, bien que le procès-verbal de la mise en adjudication existe aux Archives Départementales de Rennes, (3 H 84), cette décision ne fut jamais mise à exécution par crainte de déclencher une émeute populaire. Après cette troisième alerte, les habitants de Brain continuèrent à jouir de leurs biens communaux.

Pas pour longtemps ! La vente des biens Nationaux fera rebondir l'affaire des Marais de Brain, devenue l'affaire Damour, de Nantes à Rennes et de Rennes aux Tuileries, au Conseil d'Etat de Napoléon I^{er}, et cela finira par la division actuelle des marais répartis entre les trois communes de Brain, de Massérac et de la Chapelle St Melaine.

Tels sont les faits qui au XVIII^{ème} siècle, font passer la seigneurie de Brain et Langon au premier plan des querelles de palais. On devait en parler très souvent dans les veillées à Brain et à Langon ! Peut-être même que les Langonnais y mettaient quelque ironie en voyant leur voisin de Brain en difficulté...

Il faut dire qu'à cette époque les Langonnais avaient de sérieux griefs contre le fermier-général de l'abbaye de Brain : Joret de Longchamp. Ils lui reprochaient surtout ses vexations au sujet des brèches aux clôtures faites par ses valets et ses meuniers qui "*chassaient journellement et abattaient souvent les haies, palis et treillis en escaladant les clôtures*". De plus le sieur Joret convoitait le commun de Rosidel "*appartenant en propre et par indivis aux généraux de Brain et Langon*". Il chicanait aussi les fermiers de Langon sur les produits de dîmes qu'ils devaient voiturer à Brain par le pont impraticable de la Saule.

Il importe pour comprendre l'état des esprits dans la seigneurie à la veille de la Révolution de se représenter le fermier général du manoir abbatial de Brain.

Joret de Longchamp, avocat en Parlement, fut pendant vingt-sept ans ((1760-1787), fermier général et procureur fiscal de la seigneurie de Brain et Langon. En 1773, il avait acheté les biens de la Demoiselle de la Chaise, puis la chapellenie de Lanruen, les Moulins Neufs et leurs étangs. Il convoitait plusieurs portions de communaux. Une pièce de procédure du 21 septembre 1769 des Archives du Presbytère de Brain, nous le représente : "*fier de son opulence et réunissant alors en lui les qualités de fermier général et de procureur fiscal, tout puissant dans la juridiction*".

Malheureusement il manque souvent de conscience et les vassaux s'en plaignent. Mr le Sénéchal doit juger suivant la volonté de sieur Joret sinon il lui fait des procès frauduleux. Les procureurs ne doivent pas lui déplaire sinon ils sont révoqués comme Maître Bouvier. Ses meuniers n'ont ni poids, ni balances à leurs moulins. Ah ! Ces meuniers de l'Ancien Régime ! Alphonse Daudet pensait qu'une journée entière suffirait à peine pour entendre leur confession ! Mais ce n'est pas tout ! Joret de Longchamp affermait le greffe de la seigneurie pour un tiers des émoluments, les deux tiers lui revenant, et par ce moyen le commis et son fils lui étaient dévoués. Le réquisitoire ajoute : "*Il a fait venir de Rennes un cordonnier dont il a fait un agent audiencier, [bannier](#), garde des Eaux et Forêts... Et le sieur Joret dispose encore à son gré su sieur Caudan autrefois son pensionnaire, aujourd'hui son locataire, et qui tient cabaret dans les prisons de la seigneurie qui ne sont séparées de l'auditoire que par un [mur de refente](#), en sorte que les disciples de Bacchus et les plaideurs peuvent faire chorus tout à leur aise... En un mot, L'autorité du sieur Joret est dans le pays le point central d'un cercle où toutes les lignes de la circonférence composées de ses créatures enchaînées par la crainte et par l'intérêt, viennent se réunir pour l'aider et servir au besoin dans les tracasseries qu'il fait aux vassaux.*"

Et pour illustrer ce long réquisitoire, voici un exemple savoureux qui conserve bien sa couleur locale.

A l'est de Brain existe une immense prairie nommée Tremeur où plus de cent particuliers de la paroisse y avaient des portions. L'unique chemin qui menait alors de Brain au port de Beslé traversait cette prairie de part en part. Ce chemin passait derrière l'église de Brain et la maison de l'abbaye sous le nom de chemin de la Maiseule, côtoyait la rivière et conduisait à la Mare du Faux formé par le Ruisseau des Moulins Neufs qui se jette dans la Vilaine. Cette mare n'était pas un obstacle aux charrettes sauf en hiver où l'on se servait d'un bac. En traversant la Mare du Faux, le chemin conduisait sur les prairies de la Petite et de la Grande Haute Rive, puis sur Tremeur et au port de Beslé où débouchait le chemin qui conduisait à Langon. La Petite Haute Rive appartenait à Derennes, seigneur de Bleheu, personnage influent et très brave homme. La Grande Haute Rive était un domaine privatif de l'abbaye de Redon loué à Joret de Longchamp. Le chemin qui passait sur l'une avait toujours aussi passé sur l'autre. Cependant son propriétaire voulut interdire l'accès de sa prairie en y creusant des douves et en y dressant des clôtures pour que les vassaux empruntent en amont le mauvais pont de la Saule, en si mauvais état qu'on "*n'y pouvait voiturier que de petites brouettées de foin*".

Nous voici au matin du 11 juillet 1777. Les portionnaires de Tremeur récoltent aujourd'hui leur foin. Ce travail se fait en commun car les clôtures n'existent point et les paresseux risquent de voir leur récolte pillée par les troupeaux des voisins. Joret de Longchamp a lâché les écluses des Moulins Neufs en vue de rendre impraticable le passage de la Mare au Faux. On ne traversera pas sa prairie aujourd'hui ! D'ailleurs il a eu grand soin de faire jeter de grosses pierres dans la mare pour faire embourber les charrettes chargées de foin. Enfin il a barré le passage en y étendant ses filets de pêche.

Un témoin fait observer : "*Le droit de pêche n'a jamais été justifié à la Mare au Faux et même quoique le sieur Joret prétende son droit de pesche dans la rivière, on y pêche tous les jours sans*
Histoire de Langon (Ille et Vilaine) - Par Yves Cariou

opposition parce qu'il sait bien ne pouvoir s'y opposer." Allons ! que les pêcheurs de Langon et de Brain ne maudissent pas trop l'Ancien Régime ! La pêche était bien interdite dans la rivière mais on y pêchait quand même tous les jours sans permis ni crainte de procès-verbal ! Mais revenons au matin du 11 juillet 1777 qui annonçait donc une journée orageuse !

Quarante à cinquante voitures arrêtées sur la colline n'osant enfoncer les filets de sieur Joret. Les paysans restent perplexes. Faut-il désobéir au représentant du sieur abbé de Redon ? D'ailleurs on parle d'un attroupement chez Joret avec fusils et pistolets. Quelques uns ont aperçu un officier de la maréchaussée de Redon accompagné de deux cavaliers patrouillant dans les rues du bourg. Que viennent-ils faire ceux-là ? Mais les bons vassaux se sentent pourtant soutenus moralement par leur recteur l'abbé Potiron et son ardent vicaire l'abbé Guémené retenus au presbytère par la visite de noces du sieur Dubourg Blanc, neveu du recteur de Brain. Les abbés ont chargé deux notaires royaux, Maîtres Noguès et Dréau, de rédiger un procès-verbal des faits.

Cependant les vassaux s'impatientent devant leurs voitures vides. Harangüés par une jeune payse délurée, Guyonne Derennes, ils ébranlent leurs attelages et dévalent la colline pour l'assaut ! La première voiture qui traverse la Mare du Faux est celle de Guyonne qui a piqué ses bœufs en direction des filets de Joret en disant : "*Puisque j'eu ben abattu les fosseux du seigneur je passerai ben sur les filets du fermieu...*" (sic) On ne l'arrête pas !

Joseph Peigné se prépare à en faire autant mais les sergents de Caudan se jettent sur lui et le font prisonnier tandis que les autres voitures continuent à traverser la mare en écrasant les filets du fermier général. L'officier de la maréchaussée, Filioux de la Grange, contemple la scène. Que peut-il faire ?

Joseph Peigné fut conduit aux prisons de Renac accompagné des cavaliers de la maréchaussée de Redon pour le protéger des mauvais traitements des hommes de Joret et Caudan. Il n'y resta que vingt-quatre heures. Quelques charrettes s'embourbèrent dans la Mare du Faux dont celle de Joseph Laigle de Gannedel à cause des grosses pierres que Joret y avait jetées.

Et les habitants de Brain continuèrent à emprunter la voie ordinaire conduisant au port de Beslé à Langon.

Des faits semblables illustrent ce qu'Henri Sée écrit dans son important ouvrage "Les Classes Rurales en Bretagne du XVI^{ème} siècle à la Révolution" : "*Quand la seigneurie est affermée, le propriétaire noble ne peut plus exercer aucun contrôle sur la gestion. Aussi l'administration des fermiers généraux laisse-t-elle souvent à désirer. Ils songent à faire de gros bénéfices et ils négligent les intérêts du seigneur, parfois même on leur reproche de graves indécidatesses...*"

Les rancœurs que les vassaux de Brain et Langon éprouvaient contre le fermier général de l'abbaye se manifesteront bruyamment au temps de la Chouannerie. Nous y retrouverons le bonhomme Joret.

Mais il y avait une fraction de la seigneurie sur laquelle le fermier général de Brain avait peu de pouvoirs. C'étaient les villages et les terrains dépendant de la seigneurie du Bot où résidaient les Collobel qui revendiquaient à Langon un droit de moyenne et haute justice.

Chapitre IV

L'ancienne seigneurie du Bot – La famille Collobel – Ses démêlées avec l'ancienne abbaye de Redon.

Après être monté à l'assaut des collines de Ballac, la grand-route de Beslé à Pipriac s'enfonce bientôt dans la forêt du Bot entre deux magnifiques haies de vieux chênes moussus. A gauche, à leur ombrage, une allée se présente et aboutit à un village à l'orée de la forêt : c'est la Bas-Bot... Un village comme un autre, avec des charrettes abandonnées, ses poules qui picorent sur le fumier et ses chiens qui aboient par habitude plutôt que par méchanceté.

On dirait pourtant que les vieux bâtiments regardent quelque chose vers le sud. Le promeneur surpris contemple alors une nouvelle avenue qui s'enfonce vers l'inconnu. Cette avenue, digne de celle de Meudon ou de Fontainebleau, est demeurée comme au temps des seigneurs du Bot. Le carrosse des Collobel a fait crisser son gravier et sa double rangée de chênes séculaires a conservé le souvenir des grandes chasses à courre avec les piqueurs au galop, les hurlements des meutes et le chant du cor au fond des bois. Le Baron de Dampierre possède, au bout de cette avenue, un petit pavillon de chasse, mais le chenil reste vide et le cor ne retentit plus dans les soirs brumeux d'automne.

Ce pavillon appelé improprement le château du Bot à cause de sa tourelle, est relativement récent et l'emplacement de l'ancienne demeure des Collobel se trouve à l'autre bout de l'avenue, au village du Bas-Bot. Quand les Durand, les propriétaires actuels, s'y établirent après la guerre de 1914, l'ancien manoir seigneurial était à peu près intact. En les interrogeant nous avons eu les renseignements suivants :

Au fond d'une cour carrée ouverte au sud sur la grande avenue dont nous avons parlé, se dressaient deux corps de bâtiments disposés en équerre. L'aile nord comprenait un rez-de-chaussée avec salon; au-dessus s'élevait un étage avec chambres spacieuses dotées de grandes croisées, à l'extrémité de cette aile, il y avait une petite chapelle dédiée à St Etienne avec un petit autel et deux ou trois statues de saints qui ont été brisées par les valets du village. En face de la chapelle s'élevait une tourelle de huit à dix mètres de hauteur dont les grosses pierres de base sont encore visibles. L'aile occidentale des bâtiments avait, au rez-de-chaussée, la cuisine, le cellier, les dépenses et une série de petites pièces pour le personnel du manoir. Toutes ces pièces communiquaient les unes avec les autres et étaient reliées aux appartements de l'aile nord.

A l'entrée de l'avenue du Bot il y avait aussi une [fuie](#) à pigeons de quatre à cinq mètres de hauteur et d'environ six mètres de diamètre. Aucun signe particulier, aucune date ne se trouvaient aux murailles des bâtiments. La Révolution avait d'ailleurs donné l'ordre de détruire les armoiries.

Tout cet ensemble reconstruit en partie au début du XVIII^{ème} siècle à la suite d'un incendie, a été profondément modifié. L'aile nord entièrement reconstruite sert aujourd'hui de maison d'habitation aux fermiers du Bas-Bot tandis que l'aile occidentale abrite les écuries. La chapelle détruite est remplacée par une remise et la fuie à pigeons abattue qui fut jadis l'apanage des nobles manoirs, tient lieu de soue à cochon... L'ancien vivier n'est qu'une mare où barbotent les canards. Bref, il faut être vraiment averti pour reconnaître aujourd'hui l'ancien château de Clément-François de Collobel, Chevalier de St Louis, Capitaine au Régiment de Royal-Piémont, Seigneur du Bot, de Bodel, de Prédic, des Portes et autres lieux !

Les Collobel habitaient Langon de temps immémorial. Les plus vieux parchemins nous renseignent sur cette ancienne famille. Guillotin de Corson en a déjà dressé l'arbre généalogique dans son ouvrage intitulé "Petites Seigneuries de Haute Bretagne."

Nous nous servirons dans son travail en ajoutant les petits compléments glanés ça et là dans une liasse d'archives oubliées.

Au début du XV^{ème} siècle, la terre noble du Bot appartenait à Jean Collobel qui avait épousé une demoiselle du Val de Cahan. Le Bot n'était alors qu'un simple manoir comparable à celui de Bréheil ou de la Touche, relevant de l'abbaye de Redon. En 1496 Guillaume Collobel possédait aussi au bourg de Langon une maison et ses dépendances. Cette maison appelée le Tertre fut accordée en partage, en 1542, à Guillaume, frère puîné de Julien II Collobel du Bot. On eut donc aussi la branche des Collobel du Tertre.

Guillaume Collobel du Tertre, marié à Jeanne de la Gramelaye était propriétaire, en 1546, de deux maisons, de terre et d'une vigne au bourg de Langon. Devenu veuf il se remaria avec Renée d'Estres, dame des Martinais. Claude Collobel du Tertre [arrenta](#), le 30 décembre 1570, l'Etier et l'écluse de Heigné. En 1571 il rendit aveu à l'abbé Scotti.

Vers le même temps, Jean IV Collobel du Bot contracta un beau mariage en s'unissant à Jeanne Malenfant, héritière de la seigneurie du Prédic, en Marzan (Morbihan) et put ainsi ajouter un nouveau titre de noblesse à son blason. Il mourut en son manoir du Prédic et son corps fut ramené à Langon.

Son fils Jean V hérita de la seigneurie du Bot et de celle du Prédic. Il épousa en premières noces, une demoiselle Charette d'Ardaine et de Couëron dont il eut un fils qui mourut en bas âge et, devenu veuf, il se remaria avec Françoise Bégasson de la Lardaye en Maure de Bretagne. Celle-ci lui donna deux enfants : Jeanne et Marin, et lui apporta une jolie dot qui lui permit d'acheter, outre la charge honorifique de gentilhomme de la Chambre du Roi, le fief des Portes ou de la Couarde en Langon avec son moulin à vent et son droit de haute justice; puis la seigneurie de Roche, la terre noble de Quenairon, la Monneraye et la Rousselaye, enfin la métairie de la Thévenaye en Pipriac.

Mais ces agrandissements des domaines du Bot devaient être cause de friction avec les Bénédictins de Redon. Jean V Collobel dut mourir vers 1650 et sa veuve, Françoise Bégasson, voulut exercer à Langon son droit de haute justice récemment acquis en transformant en auditoire une petite dépendance de la maison du Tertre dont le domaine venait d'être rattaché au Bot. De plus, Françoise de Bégasson prétendit aussi avoir droit à deux chapelles seigneuriales et prohibitives dans l'église de Langon : celle de St Jean où se trouvaient les enfeus des Collobel et celle du Rosaire, propriété de la terre noble de Roche nouvellement acquise.

En 1581, l'abbé Scotti de Redon avait permis à Jean IV Collobel de jouir à perpétuité des enfeus et pierre tombales qu'il avait au collatéral méridional de l'église de Langon sous le vocable de St Jean, d'y placer ses armoiries et "*d'y ériger un banc et accoudoir de bois simple, sans queue ni armoiries pour se servir oyant la sainte messe*", à condition néanmoins de ne point s'assurer la possession de la chapelle St Jean. Les prétentions de Françoise de Bégasson étaient donc exagérées.

Pour trancher le débat, le 27 août 1653, en présence de commissaires des deux parties, des ouvriers fouillèrent le sol des chapelles et leurs murailles. Ils découvrirent deux pierres tombales armoriées dans le chanceau de l'église et diverses autres tombes et armoiries. Mais ces écussons étaient les mêmes que ceux des vitraux les plus récents, et portaient les armes de la Dame du Bot et de son mari défunt, c'est-à-dire "d'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'or (armes des Collobel) et d'argent à la bécasse de gueules" (armes des Bégasson). En conséquence, la Dame du Bot fut condamnée en 1684 "*à démolir les écussons et les trois bancs à queue qu'elle avait placés au haut de l'église, notamment sous une voûte du côté de l'évangile à l'entrée de la chapelle de Roche*".

Aussi lorsqu'en 1773, Vincent Collobel rend aveu à l'abbé Cawald de la Tour d'Auvergne, il se conforme strictement au jugement de 1684 en mentionnant : "*Une chapelle dans l'église de Langon appelée la chapelle St Jean, située au haut du collatéral méridional de l'église, en laquelle chapelle il y a une porte pour sortir dans le cimetière sous la vitre où sont les armes de ladite maison du Bot et au retable de l'autel, et en ycelle banc et tombes prohibitives dont les seigneurs propriétaires du Bot sont en possession par concession de l'abbé Scoty, outre conoist et confesse ledit seigneur du Bot tenir de son dit seigneur abbé deux pierres tombales prohibitives dans le chanceau de ladite église paroissiale de Langon.*"

Mais cinquante ans plus tard, l'aveu de 1783 consigne les prétentions de Françoise de Bégasson, Dame du Bot, en mentionnant un banc à queue armorié dans la chapelle de St Jean, du côté de l'épître, et un autre banc à queue dans la chapelle du Rosaire sous la voûte des seigneurs de Roche. Cette voûte qui faisait jadis communiquer la chapelle du Rosaire avec le chœur de l'église est aujourd'hui murée sur un côté. De plus, l'aveu de 1783 souligne les droits prohibitifs du seigneur du Bot comme possesseur de la terre noble de Quenairon : "*à cause de laquelle maison et terre de Quenairon appartiennent audit seigneur du Bot. Deux pierres tombales prohibitives à tous autres joignantes dans le haut du chanceau de l'église de Langon du côté de l'épître et joignantes à la balustrade du sanctuaire, lesquelles tombes sont marquées des armoiries des auteurs du seigneur avouant*". (Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine - 2 Ec 56)

Comme on s'en rend compte, les seigneurs du Bot étaient très attachés à leurs droits honorifiques à l'église, c'est-à-dire au privilège de s'y faire enterrer et d'y être encensés aux grandes messes du dimanche à leurs bancs armoriés. Mais ils n'en revendiquaient pas moins leurs droits juridiques de haute justice consignés dans l'aveu de 1733 "*laquelle s'est exercée depuis longtemps au bourg de Langon, dans une petite maison à cause de ce, nommée l'auditoire des Portes située près de la maison nommée la Chambre du Bot au nord d'ycelle faisant face au cimetière*". (Il s'agit bien sûr du vieux cimetière qui entourait l'église.) (A.D. d'I & V - 3 h 88)

Mais Françoise de Bégasson mourut en 1674 et ne vit pas la consécration de ses prétentions. En outre, les longs procès qu'elle soutint contre l'abbaye de Redon lui coûtèrent beaucoup d'argent et la situation financière du Bot était loin d'être brillante à la fin du XVII^{ème} siècle.

Marin Collobel, son fils, fut Chevalier de St Lazare et de Notre Dame du Mont Carmel. A vingt-cinq ans il se maria avec Thérèse de Francheville. Il en eut trois fils : René-Hyacinthe qui lui succèdera, Anne-Joseph, Clément-Bertrand, et deux filles : Marie-Alexis et Françoise. Il mourut assez jeune, en 1681, âgé de trente-neuf ans.

Sa sœur Jeanne avait épousé Anne de Kerboudel, seigneur de la Courpéan, et demeurait à Rennes, près de la rue du Four du Chapitre, paroisse de St Sauveur. En 1691, elle se trouva veuve et sa belle-mère, la dame de Courpéan lui réclama la rente annuelle et perpétuelle de trente-sept livres dix sols tournois consignés dans son contrat de mariage, sur un capital de six cents livres dues au seigneur du Bot par les paroissiens de Langon depuis le 20 avril 1639. La Dame de la Courpéan, belle-mère de Jeanne Collobel, céda ses droits à sa fille Marie-Françoise, également désargentée et veuve du seigneur de Ramloup. Par décision judiciaire du 11 juillet 1691, il fut décidé qu' "*en faveur de quoy ladite Dame de Ramloup demeurât subrogée commedict est au tout du contenu audict contrat pour s'en faire payer tout ainsy que a droit de faire ledict seigneur de la Courpéan, et de le faire dès lors exécutable en son nom comme bon luy semblera aux avantages de tout quoi ladite dame de la Courpéan en point nom et audict nom s'est obligée sur tout en chascun et sur biens meubles et immeubles présents et futurs quelconque pour estre exécutés, saisis, criés et vendus suivant la coutume et ordonnances royaux*" (Arch. Du Presbytère de Langon)

Toute l'œuvre accomplie par Jean IV et Jean V Collobel aboutissait donc, à la fin du XVII^{ème} siècle, à la saisie du Bot, et malheureusement il y avait sans doute là-dessous une rancune de belle-mère !

En 1691, René-Hyacinthe Collobel, fils aîné de Marin, avait vingt ans et l'année suivante il était fiancé, à St Sauveur de Rennes, à Françoise Bernard, Demoiselle de la Joncheray. Il semble bien que les difficultés financière de la famille Collobel furent cause du désistement des parents de la fiancée. Mais René-Hyacinthe ne perdit rien à attendre car sept ans plus tard, en cette même église de la paroisse St Sauveur de Rennes, il réussissait un heureux mariage en épousant Marie-Gorgonie Nassiet, Demoiselle de la Luardière qui lui apportait la jolie dot de 25.000 livres. Au moyen de cette somme et d'un emprunt de 8.500 livres à une certaine Demoiselle Quérard, René-Hyacinthe Collobel laissa vendre la terre du Bot à Mr de Boisteilleul et la racheta pour 30.000 livres. La Dame de Ramloup fut donc remboursée et le château du Bot restait ainsi à ses anciens possesseurs. Mais il

était stipulé dans le contrat de mariage de Marie-Gorgonie Nassiet "que la terre au retrait de laquelle les 25.000 livres des deniers dotaux et les 8.500 livres empruntés à la Demoiselle Quérard devaient être employés, demeurerait affectés par spécialité d'hypothèque, au remboursement de ces deux sommes, et qu'au cas où il n'y aurait point d'enfants du mariage, il serait libre à Marie-Gorgonie Nassiet de retenir, si elle le voulait, la propriété de la terre pour les 30.000 livres qu'elle avait coûtées en payant seulement 5.000 livres à la Demoiselle Quérard sur les 8.500 qui lui était dues, outre les 25.000 livres de deniers dotaux qui seraient par ce moyen acquittés". (A. D. d'I&V - 3 H 88)

Marie-Gorgonie Nassiet n'était donc pas aussi désintéressée qu'il le paraissait à première vue. Elle désirait pour elle-même la propriété de la terre du Bot. Mais les affaires vont maintenant se compliquer car il y aura des enfants de ce mariage : Vincent-François et François-René qui naquit peu après la mort de son père arrivée inopinément en 1703. Puis Marie-Gorgonie Nassiet se remaria bientôt avec Antoine-François de Fresne, seigneur de Virel, en Renac. Visiblement elle désirait les titres de noblesse. D'ailleurs son orgueil de se tenir "Dame de Fief" éclatera bientôt dans les longs procès qu'elle soutiendra contre les religieux de l'abbaye de Redon.

En 1650, Françoise de Bergasson, Dame du Bot, avait fourni un aveu à l'Abbé de Redon. Au mois d'avril 1681, le terme des trente ans était expiré, les religieux firent impunir cet aveu. La sentence de 1684 impunit donc l'aveu du Bot en même temps qu'elle condamnait les prétentions honorifiques des Collobel en l'église de Langon comme nous l'avons dit un peu plus haut.

En 1706, Marie-Gorgonie Nassiet, Dame du Bot et de Virel, appela de cette sentence devant le présidial de Rennes. Au mois de février 1708, la sentence de 1684 fut confirmée au présidial et la Dame du Bot fut condamnée à l'amende eut aux dépens. Furieuse, celle-ci en appela encore au Parlement en prétendant que l'aveu de 1650 était hors d'impunissement et qu'on lui demandait des rentes non dues. Cette affaire traina en justice jusqu'en 1719 et elle prit une nouvelle forme.

Vincent-François et François-René, fils de feu René-Hyacinthe Collobel disputèrent à leur mère la propriété de la terre du Bot. Ils étaient poussés par leur tuteur, Gaultier de la Guytière, marchand de soie, demeurant à Rennes, rue du Puits du Ménil. Ce fut lui qui fit faire une délibération d'avocat sur les 22 moyens d'impunissement du fameux aveu de 1650. Marie-Gorgonie Nassiet, dans sa défense du 6 juin 1719, dénonça les manœuvres de Gaultier qui, selon elle, "était en liaison avec le procureur fiscal pour la destruction de ses mineurs et de leur fortune qui, par son moyen, fut bien ébranlée et il ne tint pas à lui qu'ils ne fussent entièrement ruinés." (A.D. d'I&V - 3 h 88)

Ne nous hâtons pas cependant de prendre partis dans cette querelle, Madame de Virel savait se montrer généreuse parfois comme le prouve le fait suivant.

En 1699, Marie-Alexis, fille de Marin Collobel, était entrée au monastère de la Visitation de la paroisse de Toussaint à Rennes. Sa profession religieuse fut retardée de trois ans parce que la postulante n'avait pas de quoi payer sa dot de religion "y compris ses habits de noviciat et de profession" et la supérieure exigeait pour cela la somme de 4.000 livres. Le 22 avril 1702 eut lieu un arrangement. René-Hyacinthe Collobel, frère de la novice, s'engageait à payer une rente annuelle sur les 4.000 livres de capital. Enfin, le 12 juillet 1720, Marie-Gorgonie Nassiet, Dame du Bot et de Virel,

paya la somme entière de 3.000 livres avec 37 livres 19 sols 3 deniers pour fonds et arrérages. (A.D. d'I&V - 2 EC 56)

En 1724, la Dame du Bot rendit compte à ses enfants majeurs de la gestion qu'elle avait faite de leur tutelle depuis la mort de leur père, mais elle prétendit se faire rembourser les frais des réparations de la terre du Bot, c'est-à-dire la réfection presque à neuf des métairies, la plantation de plus de 6.000 arbres et la reconstruction de la maison principale du Bot incendiée du vivant de son mari. Ce fut la cause d'un nouveau procès en 1727 entre les enfants Collobel et leur mère. Celle-ci résidait soit au Bot, soit à St Ganton, soit à son manoir familial de la Luardière avec son second mari, tandis que ses enfants habitaient au Prédic (Morbihan).

Pour avoir une idée du caractère difficile, hautain et vindicatif de Marie-Gorgonie Nassiet, il suffit de lire la lettre adressée par elle au procureur de l'abbaye de Redon, le 15 novembre 1726 :

"J'ai peine à croire, mon Très Révérend Père, que vous eussiez promis votre protection à des paysans de Langon, et même engagés à me soutenir procès. Si vous aviez voulu vous instruire et même écouter les honnêtes gens du pays, vous auriez su que ces fripons sont de tous les temps. Paître et consommer le foin de la prée de Heinlé par leurs bestiaux, qu'ils maltraitent impunément les personnes que les intéressés en cette prée mettent pour les garder, qu'ils sont violents et séditieux et sur leur compte plusieurs mauvaises affaires qu'ils ont bien pris soin de toutes, outres les décrets et diversions du service, et reconnus comme mauvais garnements. Comme j'ai bonne part en cette prée et lassées des plaintes continuelles de mes métayers, que leurs foins étaient rangés, je voulus voir par moi-même et mettre des bornes à ce mal. Les habitants du village de la Chenac se sont mutinés et attroupés, ont maltraité mes domestique et se sont vantés publiquement qu'ils les tueraient. Ils ont continué car depuis quinze jours y ont gardé de nuit le chemin à un et l'ont brisé de coups.

"Vous avez bonne grâce, mon Très Révérend Père, de soutenir au Palais, la canaille, contre une femme de condition et cela parce qu'ils ont réclamé votre autorité qu'ils croient les devoir blanchir, et vous ont menti disant que je voulais m'approprier d'un petit commun. Il n'y a pas de preuve et même d'apparence et n'en ai jamais eu la pensée. Il faut des usurpations, avoir la manche plus longue et large que je ne l'ai; vous ne devriez même pas vous en embarrasser.

"Les paroissiens prétendent que vous n'avez rien en leurs communs. Mais sans entrer à présent dans ce détail, je ne veux conserver, Monsieur, que ce qui est à moi et rien de plus.

"On dit que vous êtes en peine si je suis Dame de Fief : quand je ne serais qu'une simple métayère, je serais en droit d'entreprendre ceux qui maltraiteraient mes valets. Les procès que j'ai eus avec votre communauté peuvent vous apprendre que je suis Dame de Fief et que je sais ce que c'est que fief et que je connais vos droits aussi bien que les miens et, marque de cela, lisez, mon Révérend Père, vos vieux titres comme fondations et premiers aveux; vous verrez ce que vous aviez et à quoi vous étiez obligé. Comparez le tout avec vos prétendus droits d'aujourd'hui et voyez s'il n'y a rien d'égal. Ce serait là où devraient être vos soins, de remettre les choses en leur premier état, plutôt que d'être la partie sourde pour me susciter des procès.

"Ces drôles disent encore hautement que vous avez dit, Monsieur, que vous enverriez des archers au Bot pour y prendre un de mes domestiques. Je ne crois pas cela; persuadée que je suis,

qu'un procureur d'abbaye doit savoir vivre en homme de concision qui ne voudrait pas qu'on lui put reprocher pareille action. Nos domestiques sont sages et fidèles et l'ont été partout où ils ont été. Si dans leur jeunesse il s'en serait trouvé quelqu'un en batterie, je crois pour moi une raison de ne les pas garder. Puisque vous conserviez si bien un procureur d'office près de Nozay qui vient de mourir sans être purgé de trois meurtres dont il était accusé. Vous l'avez gardé bedeau jusqu'à sa mort qui ne voyait pas le jour hors de votre enclos en fois l'an... Vous saviez ce que le public en disait, mais il vous était nécessaire pour vos titres. Hé mon père ! ne trouverait-on pas encore en vos juridictions des officiers crimés même pour fausseté ?

"Je vous supplie de communiquer, mon Très Révérend Père, cette lettre dont je retiens un double, au Révérend Père Prieur. Il m'avait dit, il y a sept ans, qu'il n'aurait jamais de procès avec moi : je crois qu'il ne l'aura pas oublié et qu'il vous dira que les Dames du Bot et de Virel ne se traitent ni ne se rangent pas si facilement. Je vous prie, Monsieur, de me remettre au plus tôt autant du contrat d'acquêt que vous avez fait de l'argent que vous avez eu de moi, et le tout conformément à la transaction passée entre nous.

*"J'ai l'honneur d'être, mon Très Révérend Père, avec bien du respect votre très humble et très obéissante servante,
Nassiet de Virel.*

Au Bot de Langon, le 15 novembre 1726."

Je pense qu'après avoir lu cette lettre on ne viendra plus dire que Racine à exagéré les traits d'une certaine comtesse des Plaideurs. Cette lettre pique au vif les Religieux de Redon. Le Père Procureur répondit d'une façon très courtoise à cette philippique, mais non sans malice. On avait de l'esprit au XVIII^{ème} siècle ! Il est à remarquer qu'il commence sa lettre sur le même ton que sa correspondante :

"J'ai eu peine à croire, Madame, les rapports que l'on m'a faits, croyant que tout aurait été pacifié après la dispute dont je fus témoin chez Mr le Recteur de Brain. Quoique je ne m'embarrasse point de vos domestiques, vous me permettrez de vous dire qu'ils se font craindre ou bien il y a bien des menteurs...

"Après cela vous devinez assez mes excuses quand j'aurai été prévenu contre votre personne et ainsi pour cela nous dispense de parler mal des vivants et des morts.

"Vos titres et les nôtres sont conformes et nous apprennent quel est votre fief. Je connais vos droits : plus ils sont grands, plus ils nous font d'honneurs. Ainsi je ne sais à qui il tient pour que l'ancien procès finisse. Si vous vouliez vous approcher, la paix ne serait pas si difficile à faire puisque nous honorons votre maison. Le ton que vous prenez nous donnerait à croire que vous voulez nous faire entendre qu'il faut vous craindre. Quand vous serez défâchée, j'espère que vous me ferez l'honneur de m'écrire autrement et cela me donnera la liberté d'aller m'acquitter de mon devoir et de vous assurer que je suis, avec respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

A Redon, le 17 novembre 1726."

(Arch. Départ. D'I&V - 3 H 88)

La situation resta donc tendue de nombreuses années entre le Bot et l'abbaye de Redon. Mais les années passèrent et peu à peu l'apaisement revint. Dom Bleteau, Procureur de l'abbaye, fut changé et le nouveau procureur voulait voir finir toute querelle avec les vassaux. Ainsi, en 1733, l'atmosphère s'éclaircit sur les bois du Bot. Les fleurettes y poussent presque car on a peine à croire les paroles onctueuses qui suivent, sous la plume de Marie-Gorgonie Nassiet qui s'est vraiment métamorphosée :

"Le bien du crucifix est bien entre vos mains, Monsieur. Vous savez le mettre à profit pour votre communauté. Si vous aviez été procureur au temps que le Père Bleteau l'était, il n'y aurait plus de procès entre votre abbaye et le Bot. Il paraît que vous voulez tout de bon vous accommoder : nous en sommes charmés et votre abbaye y gagnera bien, mon Très Révérend Père, et de toute façon vous ne devez pas douter de notre intention..."

"On fond demain à la mine de plomb. Vous serez ici très à portée de voir ces curiosités. Venez donc ce jour, je vous prie, et soyez persuadé qu'on ne peut rien ajouter à la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être..."

Ce billet est daté de la Luardière, le 2 septembre 1733. Le petit post-scriptum qui suit est charmant : *"Monté su le petit cheval rouge, il vous portera à Laize comme votre lit."*

Brave petit cheval rouge des contes de fée ! IL semble pourtant qu'il n'eut pas à servir cette fois-là car un nouveau billet se plaint du refus du Procureur de Redon :

"Nous nous étions flattés, mon Très Révérend Père, que vous fussiez venu passer quelques jours ici comme vous me l'aviez promis. Ma belle-mère a été fort fâchée de ne vous avoir pas vu. Elle est à travailler après votre aveu. Dès que nous serons rendus au Bot, Mr du Bot travaillera pour le nôtre et il ira vous le porter à Redon, ou vous nous ferez le plaisir de venir au Bot où nous l'examinerons à votre loisir..."

Ce dernier billet est signé : Du Déron du Bot. Vincent-François Collobel s'était en effet marié, en 1729, à Louise-Julienne Moraud du Déron, en Sixt. Sans doute qu'à cette occasion il se fit une réconciliation familiale des enfants du Bot et de leur mère. Peut-être que la gentillesse de la nouvelle épouse et le montant de la dot y étaient pour quelque chose ! L'on s'occupa enfin à rédiger l'aveu de 1733 au nom de "Vincent Collobel, Chevalier Seigneur du Bot, Le Prédic, Bodel, Trémour, Lisio, la Durantais, les Portes et autres lieux, demeurant ordinairement à la maison du Bot, etc..."

Aussi le 3 janvier 1734, quittance était remise à Mr du Bot pour les frais de l'ancienne instance pendante à la Cour :

"Le soussigné, Religieux et Procureur de l'Abbaye de Redon, reconnaît faire quitte Mr Collobel du Bot, de la somme de 600 livres au moyen d'une lettre de change sur Mr Longchesne, marchand à Redon... pour terminer à l'amiable et mettre fin à l'instance pendante en la première des enquêtes de la Cour du Parlement de Bretagne, entre l'abbaye et Mr du Bot et ses prédécesseurs possesseurs du Bot... Nous désistant pour le seigneur notre abbé et les religieux de l'abbaye de ladite instance, sans préjudice des droits seigneuriaux de l'abbaye, suivant la coutume de Bretagne, de la seigneurie et fiefs de Brain et Langon, rentes et rachats à nous dues et à l'abbaye même, de nos prétentions et de

l'abbaye vers Madame de Virel, mère et tutrice les Messieurs Collobel du Bot en ce qu'elle y a intérêt.

"Fait à Redon, ce 3 janvier 1734"

(Arch. Départ. D'I&V – 3 H 88)

Et voici comment, sous l'Ancien Régime, les procès les plus compliqués pouvaient s'arranger grâce à l'esprit conciliant d'un bon moine et à la bonté souriante d'une aimable châtelaine. Ainsi le mal causé en 1691 par une belle-mère était réparé en 1733 par une belle-fille ! Et pour terminer cette histoire comme un conte, ajoutons que Vincent-François Collobel et Louise-Julienne Moraud du Déron vécurent heureux et eurent de nombreux enfants : François-Vincent, Clément-François qui devint seigneur du Bot, Joseph, seigneur du Prédic, Jean-Marie-Clément, seigneur du Bodel, officier au régiment de Nice et Marie-Françoise Geneviève qui épousera en la chapelle du Bot, le 7 octobre 1775, Hyacinthe de Talhouet, seigneur de Beslon.

Clément-François Collobel fut capitaine du Régiment de Royal-Piémont et Chevalier de St Louis. Il contracta un riche mariage en épousant Paule-Marie Fousquer de Kersalio, fille d'un conseiller à la Chambre des Comptes de Bretagne.

D'après l'aveu qu'il rendit au seigneur abbé de Redon en 1783, voici qu'elle était l'importance des domaines du Bot à la veille de la Révolution : *"Ledit château du Bot et autres édifices en dépendant : cuisine, boulangerie, celliers, granges, écuries, étables, la chapelle dudit lieu ayant pour patron St Etienne, la Fuye et le vivier, les cours, jardins et prairies dudit château, le domaine des Réabus et le quantité de terre nommée la Prée du Bois, en pré et labour, faisant partie du [pourpris](#) dudit lieu et séparés par la principale avenue qui est en face dudit château"*, les 167 journaux du Bois du Bot, les deux métairies de la Nouette et du Bas-Bot, cette dernière appelée parfois la métairie du Pont, les métairies de la Bossuais et de Marienneux avec leurs étangs, le fief des Portes ou de la Couarde, le manoir de Roche, ses jardins et ses prés, celui de Quenairon, la maison des Rousselais, la métairie de la Monneraye, celles de la Carrouaye et de la Tourvairie, l'Etier de Heinlé et une trentaine de journaux sur les prairies voisines, la vigne du Bot au Bourg de Langon et la vigne Bonhomme à Roche, plus une grande quantité de pièces de terre disséminées ça et là, soit au total une étendue d'environ un millier de journaux. Sûr de sa petite puissance, le seigneur du Bot cherchait maintenant à se rendre indépendant de la seigneurie de Brain et Langon.

Le 3 juin 1777, Clément-François Collobel était en procès avec Alain Lestournel, fermier général des moulins de la seigneurie de Brain et Langon, parce qu'il continuait à faire moudre son grain à son propre moulin de la Couarde au lieu d'employer les moulins de la seigneurie. Mais le 20 décembre précédent, le seigneur du Bot était aux Etats de Bretagne et la coutume ordonnait de *"surseoir toute procédure contre ceux qui doivent se trouver aux Etats."* (Arch. Départ. D'I-et-V. – 2 E 56)

Le seigneur du Bot assista sans doute à Rennes aux tumultueux Etats de 1788 où l'on cassa tant de chaises. Regrettai-t-il de n'être plus jeune, maintenant qu'il frisait la soixantaine, au moment où de graves événements se préparaient ? Au fond, il devait désapprouver l'attitude de la noblesse bretonne qui refusait de nommer les députés aux Etats Généraux de 1789. La famille de sa femme de

la magistrature rennaise, le rapprochait des membres influents du Parlement de Bretagne gagnés aux idées nouvelles.

Aussi il ne faut pas lui demander ses activités politiques sous la Révolution. Craignant quelque vengeance personnelle à Langon, il résidera, pendant cette époque troublée, soit à Rouen, soit à Nantes, soit à Paris, à Chartres enfin, cherchant à faire oublier ses titres de ci-devant, la Chouannerie le laissera indifférent. (A.D. d'I-et-V. - L 1307) Le 11 janvier 1793, sa femme demeurant à Redon, se présenta au Directoire de District de cette ville pour attester que son mari absent lui devait 58.630 livres 7 sols 5 deniers. (A.D. D'I-etV. - L 1294). Mais elle rejetait les soupçons d'émigration qui pesaient contre lui. L'absence de Clément-François Collobel proviendrait-elle d'une mésentente conjugale ? Il y a là quelque chose de mystérieux. Bientôt les certificats de résidence du seigneur du Bot remis au Directoire de Redon sont déclarés faux et le secrétaire écrit : *" Il est une réflexion que nous ne devons pas passer sous silence : c'est l'absence continuelle de Clément-François Collobel qualifié dans tous les certificats d'un homme vivant de ses rentes et cultivateur. Quel motif a-t-il eu de quitter ses foyers ? S'il n'avait pas émigré, aurait-il abandonné sa fortune et livré sa tête à l'opprobre et à l'ignominie ? "* (A.D. d'I-et-V. - L 1295 - f° 33). En conséquence le citoyen Collobel est menacé de mort civile et de confiscation de ses biens. Ces menaces obligeront l'exilé à se mettre en règle car le 17 Pluviôse de l'an II, le Directoire de District qui a reçu de nouveaux certificats de résidence en France de Clément-François Collobel, est *" d'avis que Clément-François Collobel du Bot soit reconnu comme non émigré, qu'en conséquence il lui soit donné main levée sur ses biens meubles et immeubles "*. (Arch. Dép. d'I-et-V. - L 1295 f° 159). Et le 19 Frimaire de l'an III, il est remis en possession de ses propriétés. (Arch. Départ. D'I-été-V. - L1297 - f° 14). Quelques jours après Paule-Marie Foucquer Kersalio, son épouse, se présente au Directoire de Redon pour se faire verser la somme de 4.000 livres *" sur le produit des biens versés dans la Caisse du Receveur du Séquestre à Redon "*. (Arch. Départ. D'I-été-V. - L1297 - f° 35).

En l'absence du seigneur du Bot, ses biens étaient gérés par Joseph Leturnier, son fermier général, l'un des premiers maires de Langon. Le citoyen Gaultier domicilié au bourg de Langon et commissaire du Directoire du Pouvoir Exécutif, se méfiait un peu du fermier du Bot. Il écrivait au Département le II ventôse de l'an VI :

" La commune de Langon a réélu Joseph Leturnier, agent municipal en fonction depuis deux ans qui s'est bien comporté; néanmoins, il était dans l'Ancien Régime, attaché à un noble qui n'a point émigré et il est actuellement fermier de ses biens. " (Arch. Départ. D'I-été-V. - L 365). On peut bien se fier au témoignage du citoyen Gaultier, très au courant des affaires de Langon, pour dire que Clément-François Collobel n'a pas émigré sous la Révolution et rien n'indique donc qu'il ait participé à des entreprises contre-révolutionnaires.

Après la tourmente, les Collobel, sans doute en difficultés financières, vendirent le Bot et quittèrent définitivement Langon où leurs ancêtres s'étaient établis de temps immémorial. Ils sont aujourd'hui définitivement oubliés. Puisse ce chapitre avoir ranimé un peu de leur ancienne splendeur !

Chapitre V

La paroisse de Langon sous l'Ancien Régime - L'église et la vie paroissiale - Démêlés du Général de la paroisse au XVIII^e siècle - Anciennes chapellenies et anciennes chapelles.

La centralisation administrative de notre époque nous a habitués à voir la commune dans le canton, le canton dans l'arrondissement, l'arrondissement dans le département. Les pouvoirs s'échelonnent avec harmonie du maire au sous-préfet, au préfet, au ministre.

Les pouvoirs civils et religieux n'étaient pas aussi harmonisés dans l'ancienne France, malgré le dicton simpliste : Un Roy, une Foy, une Loy. Ainsi Langon est une paroisse du diocèse de Vannes tout en faisant partie, au point de vue politique, de la sénéchaussée de Rennes. De là des conflits de juridiction.

Le Révolution de 1789 fit de Langon une commune de l'arrondissement de Redon, département d'Ille-et-Vilaine, et, à la suite du Concordat de 1801 la paroisse fut rattachée à l'archidiocèse de Rennes. D'après l'abbé Luco qui se base sur le Cartulaire de Redon, la paroisse de Langon existait dès 852. Les langonnais peuvent être fiers d'appartenir à l'une des plus vieilles paroisses de France...

Lorsque la paroisse était trop étendue, on la divisait en frairies. Parfois la frairie avait une chapelle où un chapelain venait dire la messe le dimanche. Aux processions, chaque frairie avait sa bannière. Celles de Langon allaient tous les ans à Redon, le jour de l'Ascension, pour défiler à la procession d'obligation aux vassaux de Brain et Langon.

On comptait sept frairies à Langon en 1580 : celle de St Pierre (trois villages), de la Couaillerais (sept villages), de Bernuit (quatre villages), de Ballac (quatre villages), du Bot (trois villages), de la Chenac (trois villages) et de Cahan (huit villages).

Bien des documents nous manquent pour retracer intégralement plus de dix siècles d'histoire paroissiale. A défaut de parchemins, la vieille église de Langon pourrait nous raconter bien des choses et l'histoire de la paroisse est sans doute écrite dans ses murs épais qui se recouvrent de mousse pour mieux se souvenir.

Le Cartulaire de Redon mentionne deux églises à Langon dès le IX^{ème} siècle : l'église St Venier (Chapelle Ste Agathe) et l'église St Pierre du même vocable que l'actuelle où douze témoins francs prêtèrent serment en faveur de St Conwoïon : "*juraverunt in altare Sancti Petri*". (Cité par Guillotin de Corson dans son Pouillé Historique de l'Archevêché de Rennes).

Mais ce n'est peut-être pas l'église actuelle car les premières églises de l'époque carolingienne étaient construites en bois. En tous cas, on rencontre plusieurs traits de ressemblance entre l'église de Langon et l'église abbatiale de St Sauveur de Redon. Voici ce qu'écrit à ce sujet l'abbé Galène dans un article conservé aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine :

"L'église de Langon date de la fin du XI^{ème} siècle. Elle fut bâtie par les moines de St Sauveur de Redon qui étaient depuis l'an 834 seigneurs féodaux de ce pays..."

"Par son plan, conforme au plan bénédictin, elle semble une réduction de la grande abbatiale romane de Redon : une croix latine sans collatéraux, avec chevets très allongés, terminée par une abside et accotée de deux absidioles s'ouvrant sous les bras du transept... Aux siècles suivants la nef fut élargie par l'adjonction de bas-côtés. Les murs très épais furent évidés entre chacun des contreforts et s'ouvrirent sur les bas-côtés par des arcades ogivales. A la même époque on mura les étroites fenêtres des absides et l'on perça des baies plus larges qui furent sans doute ornés de beaux vitraux historiés dont il ne reste rien aujourd'hui." (Arch. Dép. d'I-etV. - 7 Fa 145 - Fond des Bouillons.)

En 1845 ces fenêtres du chœur qui étaient "carrées" furent fermées en ogive au moyen d'un briquage. (Reg. Paroiss.), par conséquent ces transformations successives ne doivent pas nous égarer sur le style de l'église de Langon. Elle fut construite à l'époque romane et les parties romanes sont les plus anciennes, c'est-à-dire : l'abside principale et la chapelle de la Ste Vierge appelée autrefois "Chapelle du Rosaire". Aussi l'église de Langon est-elle classée par les Beaux-arts comme monument historique. C'est d'ailleurs au-dessus de l'autel de Marie que l'on peut voir "*la plus intéressante peinture du moyen âge existant dans le département*". (Revue d'Archéologie - A. Dép. LI - page 140)

Elle représente, dit-on, le Père Eternel. Cette peinture fut rafraîchie par les soins de Mr l'abbé Grasland, recteur de Langon. D'autres peintures existaient aussi sur les murs de l'église comme l'atteste ces lignes écrites par un témoin :

"En 1835 et 1836, en abattant les vieilles couches de chaux qui couvraient les murs, l'on a trouvé leur ancienne décoration qui consistait en barres rouges tirées sur un blanc sale, et en la représentation de quelques mystères de notre sainte religion, mais le tout peint d'une façon toute à fait grossière. L'on a aussi découvert des croix rouges qui prouvent que cette église avait été consacrée par un évêque..." (Archives du Presbytère de Langon).

Les vrais artistes regretteront sans doute la disparition de ces anciens dessins représentant les mystères de notre religion. Il est bien à craindre que vers 1840 on avait encore des vues très superficielles sur l'art et le style des fresques romanes. Il faut bien se dire qu'au moyen âge le peuple illettré lisait les grandes vérités de sa religion sur les dessins des murs de ses églises. Nous savons que la mère de Villon n'avait pas d'autre culture religieuse :

- " Au moustier voy dont je suis parroissienne
- " Paradis painet, où sont harpes et luz,
- " Et unq enfer où damnez sont boullus :
- " L'unq me faict paour, l'autre joye et liesse..."

"Le pôvre Villon" au cours de ses pérégrinations à travers l'Anjou et le Poitou ne se serait-il pas agenouillé dans cette vieille église de Langon en passant ?

Nous savons qu'au XVIII^{ème} siècle des fouilles furent accomplies, à la demande de Françoise de Bégasson, Dame du Bot, dans le chanceau de l'église et la petite nef méridionale. Les ouvriers découvrirent les ossements des ancêtres de la famille Collobel du Bot qui se faisaient inhumer dans cette partie de l'église. Les seigneurs de Roche, par contre, se faisaient réserver la nef du Rosaire,

et les seigneurs de Quenairon le haut chancelier de l'église, du côté de l'épître. Nous l'avons signalé dans le chapitre consacré aux seigneurs du Bot. D'ailleurs en 1828 lorsque les pierres schisteuses qui pouvaient le chœur furent remplacées par un parquet, l'on découvrit des deux côtés du grand autel "deux petits caveaux qui, sans doute, avaient servi d'enfeu. Quelques ossements humains y étaient jetés sans symétrie." (Reg. Paroiss.)

A défaut d'anciens documents, nous avons du moins découvert dans les archives municipales, un registre des délibérations du Général de la Paroisse d'avant la Révolution.

Le Général d'une paroisse était une assemblée de notables présidée très souvent par le recteur, assisté d'un sénéchal et d'un procureur fiscal, chargé d'administrer les intérêts temporels d'une paroisse. En 1764 le général de Langon comprenait onze membres : Claude Nevou, Louis Evry, Guillaume Siloret, Jean Marchand, Jean Blanchard, Julien Gauvin, Claude-René Delanoe, Louis et Jean Provost, Pierre Joubinet et Michel Macé.

Le général cumulait les fonctions exercées aujourd'hui par le Conseil Municipal et le Conseil de Fabrique. Il se réunissait, le dimanche, à la sacristie, au son de la cloche, après l'annonce de convocation faite au prône de la messe paroissiale. C'est lui qui recevait le chiffre d'impôts établi par l'intendant et qui devait nommer dans son sein deux syndics chargés de les collecter. Ces élus se faisaient souvent prier car la besogne était ingrate.

En 1759 Langon a été imposé d'une garnison pour retard dans le paiement de ses impôts qui se répartissaient ainsi :

Capitation	1 000 livres	10 sols	
Pour les 21 den. Pour liv. .	87 livres	9 sols	1 denier
Pour solde de la milice. .	258 livres	4 sols	1 denier
Pour casernement des troupes	229 livres	11 sols	6 deniers
Pour frais de milice . .	25 livres	14 sols	6 deniers

(Arch. Du Presbytère de Langon)

IL fallait douze deniers pour faire un sol et vingt sols pour faire une livre. IL est assez difficile de faire la comparaison avec la monnaie actuelle par suite des dévaluations successives. Approximativement en multipliant le nombre de livres par cinq on aurait la somme en [franc-Poincaré de 1928](#).

La capitation ou taxe personnelle s'élevait en 1777 à 1.002 livres 10 sols répartis sur 323 contribuables. En 1788, à la veille de la Révolution, elle était montée à 1.483 livres 10 sols 9 deniers. La paroisse comptait alors un millier d'habitants.

Il y avait aussi l'impôt des vingtièmes (sur le revenu) qui s'élevait à 1.833 livres 12 sols 3 deniers en 1788.

Enfin, les paroissiens de Langon devaient la dîme à l'abbaye de Redon. La dîme ne représentait pas toujours le dixième du revenu agricole. Très souvent elle était au trente ou au trente-trois. Mais à Langon dont le sol est pourtant peu fertile, elle était au dix. Aussi le Cahier de Doléances de 1789 porte comme première réclamation :

"La dîme au dix que le seigneur perçoit dans cette paroisse est un grand obstacle à l'agriculture; le laboureur est souvent obligé de laisser en friche une partie de son terrain."

La principale occupation d'un Général de Paroisse et son plus grand souci étaient la question fiscale. Il était aussi chargé de désigner chaque année un certain nombre de jeunes gens pour la silice, de nommer des hommes de corvées sur les grands chemins, de s'occuper de l'entretien du presbytère et de l'église, de payer le sacristain, de gérer les revenus des communs de la paroisse, etc....

Pendant les dernières années de l'Ancien Régime, les Généraux des Paroisses se faisaient très souvent rappeler à l'ordre pour le retard dans le paiement des impôts et surtout pour le mauvais état des chemins vicinaux. Et en cela La Fontaine a fait une mauvaise réputation à la Bretagne. IL avait un peu raison.

La punition ordinaire pour ce genre de faute était l'imposition d'une garnison de troupes logeant chez les particuliers et vivant aux frais de la paroisse. Nous avons noté ci-dessus quels étaient en 1759 les frais de casernement des troupes pour retard dans le paiement des impôts. Les Langonnais n'ont jamais été très faciles à mener et les faits suivants le prouvent assez bien.

Le 3 juin 1764 le Général de Langon s'assembla à la sacristie sous la présidence de Mr le Recteur, l'abbé Guillotel, pour prendre connaissance d'une requête présentée au nom du Gouverneur de Bretagne : le Duc d'Aiguillon. Eh oui ! Cette affaire remuait jusqu'au petit village perdu dans les landes de sourdes rancœurs bretonnantes. Mr le Duc d'Aiguillon avait réussi à soulever contre lui tous les privilégiés de Bretagne dont les intérêts étaient farouchement défendus par La Choletais, avocat général au Parlement de Rennes.

Mr le Gouverneur rappelait aux membres du Général qu'ils avaient été imposés d'une amende de dix livres chacun, chacun d'après son ordonnance du 28 décembre 1759, pour le mauvais état du chemin de grande communication de Renac au Grand-Fougeray qui traversait la paroisse de part en part.

- Mais non, Monsieur le Gouverneur ! disaient ces rusés paysans de Langon, votre requête n'a jamais été publiée dans la paroisse. Mais, par contre, nous nous souvenons fort bien de la garnison et des frais de casernement de cette fameuse année. D'ailleurs, ceux que vous aviez imposés il y a cinq ans ne sont plus membres de notre assemblée. Et ils sont bien malheureux les pauvres ! Voyez par exemple Maître Jean Fleury, ancien syndic, âgé de 61 ans ! Il a bien de la peine à marcher et on a dû pour cela le remplacer. *"Il ne pouvait lire ni écrire sans lunettes : ce qu'il ne pouvait faire au vent sur le grand chemin."* (sic)
De même, Claude Nevoux, vieillard de 60 ans, il a dû se retirer parce qu'il lui est survenu *"une surdité et une faiblesse de l'ouïe"*.
Au paroissien André Hinot également *" il est survenu une faiblesse dans le genre Nevoux : ce qui ne lui permet pas de se rendre au grand chemin et de donner aux convoyeurs les instructions qui leurs sont nécessaires"*. De plus il a mal aux yeux. Alors que voulez-vous qu'il fasse ?

Mais c'est bien Julien Lepeintre qui est le plus à plaindre, car il s'est retrouvé à la mort de ses frères à la tête d'un gros ménage et ses enfants sont trop jeunes pour l'aider. Et puis, il paye déjà "*une grosse expectation*" !

Les remarques ne sont pas faites sur un ton aussi enjoué mais, au fond, il y a beaucoup de malice dans les considérants du Général de Langon à Monsieur le Gouverneur de Bretagne? Allons, Monsieur le Gouverneur ! les Langonnais que vous accusez sont presque tous durs d'oreille ! Il vous faudra crier fort ! Comment voulez-vous qu'ils dirigent les opérations sur vos grands chemins ?

Mais qui tenait ce jour-là la plume au moment des délibérations ? Il est curieux de remarquer qu'à cet endroit l'écriture du manuscrit est différente. Il y eut peut-être une véritable intrigue montée contre le Duc d'Aiguillon. En tous cas, le Général de Langon décida avec sagesse de faire reprendre les travaux sur le chemin de Renac au Grand-Fougeray. Mais si Monsieur le Gouverneur prenait encore l'initiative d'imposer de nouvelles garnisons à Langon, tous les frais retomberaient uniquement sur les trois individus qu'il avait désignés comme syndics et députés de cette paroisse pour les travaux de ces grands chemins. On les détestait car ils étaient toujours occupés à importuner l'un ou l'autre et se chargeaient de moucharder ceux qui refusaient de travailler pour Monsieur l'Intendant ! Comme ils s'étaient enrichis frauduleusement, on leur ferait payer pour les autres. Et voilà !

De cette petite comédie, tirons les leçons suivantes :

1. Que les impôts étaient mal collectés à la fin de l'Ancien Régime.
2. Que les Langonnais sont durs d'oreille en certaines circonstances !
3. Que le Général de Langon se lançait dans l'affaire de La Chalotais contre le Duc d'Aiguillon? L'année suivante, le grand avocat breton sera enfermé à la citadelle de St Malo.

A part ces démêlés avec le Gouverneur de Bretagne, le Général de Langon avait aussi à se plaindre de l'Abbé commanditaire de Redon qui laissait la vieille église tomber en ruines. Dans sa séance du 19 mai 1765, il fait remarquer l'indécence du maître-autel que l'évêque de Vannes avait menacé d'interdire par les ordonnances de visite de 1752. Le 26 juin 1766 le Général de Langon fit assigner l'Abbé de Redon au Présidial de Rennes. Il obtint gain de cause mais les choses en restèrent là ! D'où un nouveau procès au Parlement en 1775 des généraux des paroisses de Brain et de Langon contre Henry Louis René Desnots, Evêque et Comte de Verdun, Abbé commanditaire de l'Abbaye Royale de Redon.

Le Général de Langon lui demandait de remplacer les vieilles statues vermoulues du maître-autel, de continuer les réparations du chœur, du chancel et de la toiture, d'enlever les échafaudages qui encombraient l'intérieur de l'église ainsi que le sable et les matériaux devant la porte de la chapelle du Rosaire; enfin de fournir une lampe neuve, des nappes et des livres de chant et de faire placer à la fenêtre du sanctuaire des barres de fer convenables. (Archives du Presbytère de Brain)

Il obtint satisfaction sur certains points. Le chœur et le chancel furent réparés en partie et les matériaux encombrants furent enlevés. Néanmoins la pluie continuait de tomber dans le chœur et

jusque sur le grand autel. On ne toucha pas aux statues du chœur. Sont-ce les statues actuelles de St Pierre et de St Paul qui ont été repeintes mais conservent malgré tout un air d'antiquité ?

Les fenêtres de l'église ne furent point garnies de barreaux. Aussi, lorsqu'en 1767, des prisonniers échappés de la Conciergerie de Rennes se répandirent en bandes dans la paroisse, il fut nécessaire d'établir une garde de nuit à l'église pendant une semaine. Cela occasionna une dépense de 15 livres pour chandelle, poudre, balles et cidre à volonté !

Enfin le Général de Langon avait des difficultés avec le fermier-général de l'Abbaye de Brain à propos des prés de Rosidel qui appartenaient au commun des habitants de Langon. Joret de Longchamp dont nous avons déjà parlé convoitait ce commun et l'avait entouré de fossés et de douves. Les intérêts de la paroisse furent défendus par Mr le Recteur, l'abbé Guillotel. Plusieurs années après sa mort, un vicaire de Langon écrivait de lui : "*Sa mémoire est surtout grande à cause qu'il défendit avec courage et en personne, les intérêts de ses paroissiens contre certains puissants envahisseurs. Quand il s'agissait de nous défendre, disent encore ceux qui l'ont connu, le voyage de Rennes ne lui coûtait rien.*" (Rég. Paroissial)

Sa pierre tombale est encore conservée au cimetière de Langon à côté de celle de Mr l'Abbé Barré, son successeur en 1789.

Avant la Révolution il y avait deux prêtres à Langon assistés par un ou deux chapelains. Plusieurs chapellenies avaient été fondées sur le territoire de la paroisse.

D'abord celle de St Michel qui était réservée à un moine bénédictin de l'abbaye de Redon. Cette charge lui valait la douzième partie de dîmes de Langon et rapportait de 150 à 390 livres suivant les années. (Arch. Départ. D'I-et-V. - 3 H 89), sans parler des revenus de quelques prairies des environs de Redon dépendant d'une autre chapelle St Michel. Le chapelain célébrait la messe dans la petite chapelle de la Lande de Langon, puis, comme elle tombait en ruines, il se contentait de la desservir sur un autel de l'église abbatiale de Redon. En effet lorsque la chapelle St Michel de Langon fut mise aux enchères, le 19 avril 1792, elle ne fut estimée que dix livres, alors que le moulin à vent voisin qui dépendait aussi de la ci-devant abbaye, fut estimé deux mille livres. (Arch. Dép. d'I-et-V. - 1292) Aujourd'hui il ne reste rien de l'un ni de l'autre. Ils sont pourtant mentionnés sur le vieux cadastre de 1818 conservé à la mairie. Quelques pierres tracent encore vaguement, près de l'Ecole des Sœurs, les contours des murs de l'ancienne chapelle. Il était tout indiqué d'ériger sous ce haut-lieu de Langon une chapelle au prince des milices célestes, pour combattre les pratiques païennes attachées aux menhirs voisins. Mais il reste encore la croix St Michel, monolithe schisteux remarquable et sans doute très ancien car il s'agit d'une croix patée et Arthur de la Borderie fait remarquer que "*parmi ces croix, il en est qui remontent à l'époque mérovingienne*". (Hist. De Bretagne tome II - page 297).

Puis il y avait la chapellenie de St Christophe ou de la Moissonnais. A l'origine elle était chargée de deux messes par semaine. L'une se célébrait à l'église paroissiale, sur l'autel dédié au même saint, car l'église de Langon comptait alors cinq autels. Outre les trois autels de St Pierre, de St Jean et du Rosaire, il existait encore deux petits autels sous les secondes voûtes de la nef

principale. Ils furent supprimés en 1829 lors de la visite de Mgr de Lesquen, archevêque de Rennes. Saint Laurent et sainte Marguerite étaient les patrons de ces autels secondaires.

L'autre messe se disait dans la chapelle de Roche aujourd'hui détruite. Elle est mentionnée pour la première fois dans les aveux du noble manoir de Roche, le 14 août 1535, en ces termes : "*une petite chapelle fondée en l'honneur de Dieu et de Monsieur Saint Christophe et de Madame Sainte Barbe*". (Arch. Départ. d'I-et-V - 2 Ec 56)

En 1723, le chapelain se nommait René Dufresne, abbé de Virel, qui demeurait en la communauté de St Clément de Nantes et était patronné par Mme Nassiet de Virel, Dame du Bot. Son prédécesseur était Marin de la Chevière. Les Chevière habitaient le château de la Gaudinai.

A cette époque la chapellenie a changé de patron : Saint Laurent remplace Saint Christophe. Le chapelain doit célébrer trois messes par semaine dans cette chapelle (dimanche, mercredi, vendredi), mais il est chargé également d'entretenir la chapelle et la métairie voisine de la Moissonnai. Comme avantages, il jouit des revenus de cette métairie et a le droit de la dîme à la quinzième gerbe sur les céréales de celle de Roche. (Arch. Départ. d'I-et-V - 2 Ec 56)

Mais l'année suivante, en 1724, l'abbé de Virel reproche à son prédécesseur le mauvais état des bâtiments de la métairie et de la chapelle. Pour le dédommager on lui accorda une quantité de prés sur les bords de la Vilaine. (Arch. Départ. d'I-et-V - idem)

Jean Clément Collobel, fils de Vincent-François Collobel du Bot, en devint chapelain le 13 décembre 1757. Un procès verbal note également le mauvais état de la chapelle qui devrait être refaite à neuf et signale "*une pierre tombale sous la fenêtre du côté du midi*".

Le 30 janvier 1786, Jean Porcher, cultivateur de Roche, sonna la cloche et ouvrit la porte de la chapelle au recteur de Langon. Monsieur l'abbé Provost y entra donc, suivi de son vicaire l'abbé Collet, de l'abbé Louis-Marie Guillemoys demeurant au Trescoët à Bains, et de Maître Trélohan, procureur fiscal de la seigneurie de Brain et Langon, qui venaient officiellement transmettre la chapellenie à l'Abbé Joseph Coignard, prêtre de la trêve de St Ganton. (Minute de l'étude de Me Ablain, notaire à Langon)

C'est le dernier chapelain connu. La chapelle ne fut pas vendue sous la Révolution car elle devait être dans un état lamentable comme la chapelle St Michel de la Lande. Elle fut bientôt démolie. Aujourd'hui on vous en montre l'emplacement. La vieille statue en bois vermoulue représentant un diacre qui se trouve en l'église paroissial près de l'autel de la Sainte Vierge, doit être celle de St Laurent de la chapelle de Roche, à moins qu'il ne s'agisse de "Monsieur Saint Christophe" ou de "Madame Sainte Barbe" tellement elle est difficile à identifier !

La chapellenie des Bonhommes ou de la Bossuais se desservait d'une messe par semaine à l'église paroissiale. A la veille de la Révolution, les bénéfices en revenaient au recteur de Langon. Ils consistaient en revenus de portions de prairies telle que le Pré de la Vallée Bonhomme estimée 650 livres le 16 juin 1791, le Pré Grêle et une mesure estimés à 30 livres le 28 juillet suivant; le Pré Hamon estimé 150 livres et deux pièces de prés à l'intérieur du Rosidel estimées 206 livres le 7 septembre 1791, à la vente des Biens Nationaux. (Arch. Départ. d'I-et-V - L 290 et L 291)

Le curé de Langon était encore titulaire de la chapellenie de la Chenac consistant en terres labourables, pâtures et landes, le tout estimé 2.224 livres le 28 juillet 1791. Enfin il jouissait du

bénéfice de la Cure qui fut estimé 2.517 livres en 1791, comprenant le Pré Billet, le Pré du Bignon, un pré de la vallée du Blorset, un autre dans le voisinage de la cure, le Pré du Motay, six pièces sur les prés de Heinlé, puis des quantités de terre labourable près de la cure, dans le domaine des Serrages, dans ceux de la Clair, de la Chevresse et de la Fontaine Massiot.

Le vicaire de Langon était titulaire de la chapellenie de Dom Geloup qu'il desservait au maître-autel de la paroisse. Elle était dotée d'une maison, de terres et d'un jardin au village de Heinlé. En 1791 ces biens furent estimés à 1.130 livres.

La chapellenie des Petits Logis se desservait d'un certain nombre de messes à l'autel de la Sainte Vierge. Les Petits Logis comprenaient une maison au bourg avec un jardin. En 1789, l'Abbé Barré, ancien recteur, infirme, y résidait. Ces biens furent également vendus sous la Révolution. L'acquéreur fut ensuite inquiété par les Chouans. (Arch. Départ. d'I-eteV - L 1307)

La Gremerye était une chapellenie spéciale. Son titulaire devait enseigner la grammaire aux enfants de la paroisse : de là son nom. En 1789, l'Abbé Derennes, prêtre de Brain, possédait cette charge. Autrefois ce bénéfice revenait à un moine bénédictin de Redon. En 1692 il appartenait à René de la Chevière, abbé de la Gaudinai. (Arch. Départ. d'I-eteV - 3 H 86). La vieille maison de la Gremerye se voit encore aujourd'hui près du presbytère de Langon.

Comme autres vieilles chapelles de la paroisse, à part la chapelle Ste Agathe que nous avons présentée au premier chapitre, il faut mentionner la chapelle St Etienne du Bot. Elle servait d'oratoire à la famille Collobel et fut bénie le 31 août 1519 par Mgr Le Borgne, évêque de Tibériade, qui l'enrichit de 40 jours d'indulgence au jour anniversaire de sa dédicace. Cette chapelle existait encore vers 1920 lorsque les propriétaires actuels (les Durand) s'installèrent au Bot. La chapelle était au rez-de-chaussée, à l'extrémité orientale des bâtiments de l'aile nord et renfermait deux ou trois vieilles statues qui furent brisées, hélas ! par les commis. On ne voyait plus d'armoiries aux parois. Cette chapelle est aujourd'hui démolie et l'un de ses murs est entré dans la construction d'une remise.

La chapelle du Chêne Mort, au village de même nom, dédiée à St Joseph, fut restaurée par les soins de Mr l'Abbé Gaultier, recteur de Langon, il y a quelques années. Cette chapelle était déjà signalée au XVII^{ème} siècle. Doit-on voir dans ce nom de lieu un souvenir d'anciennes cérémonies druidiques ? Tout près de là, en effet, il y avait le petit dolmen des Bellions Blancs renversé à la fin du siècle dernier pour fournir des pierres à la construction de la route voisine de Langon à Renac. Tous les ans on y célèbre deux messes : l'une le jour de la St Joseph et l'autre au moment des Rogations.

Au village de Bréheil, on voit aussi les ruines d'une petite chapelle envahies par le lierre. Un bénitier qui s'y trouvait a été placé dernièrement à l'église paroissiale.

Le château de Corbinière possède une chapelle très récente qui sert d'oratoire aux châtelains.

Enfin près du village de la Garelais il existe également un petit oratoire désaffecté sur le bord de la route de Beslé à Pipriac.

Au début de la Révolution il y avait quatre prêtres à Langon : l'Abbé Barré, ancien recteur, l'Abbé Provost, recteur en fonctions, assisté par son vicaire l'Abbé Collet et par l'Abbé Derennes, chapelain de Gremerye. Ils ne prêteront pas le serment schismatique. Nous allons les retrouver dans un chapitre suivant.

Chapitre VI

Vieilles maisons, vieux manoirs, vieux chemins, vieilles familles – Etat économique de la paroisse à la veille de la Révolution.

Un ancien plan du bourg de Langon relevé en 1837 et conservé aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine (Série O - Chemins), nous renseigne assez bien sur l'état des lieux à la veille des grands bouleversements de 1789. En cinquante ans la physionomie du bourg n'avait pas dû trop changer.

Ce qui frappe surtout c'est l'absence de la grand 'rue et de la place publique. Autour de l'église, en effet, s'étend le vieux cimetière avec la chapelle Ste Agathe dans son enceinte. Des arbres ont poussé ça et là. Un if séculaire monte la garde auprès de la vieille chapelle. Un Guide Hachette signalait encore sa présence en 1883. Près de la clôture du cimetière, du côté nord, est une rangée d'ormeaux et de pommiers dont le bois sera vendu en 1847. (Arch. Commun.) On imagine les pieux ancêtres, un dimanche d'automne récitant un *De Profundis* sur les tombes, après la messe, tandis que la grande nature indifférente fait rouler les pommes mûres sous les chrysanthèmes fleuris. Rousseau aurait aimé ce lieu pour une scène du Vicaire Savoyard devenu cette fois langonnais !

La vieille église romane n'a pas encore ses clochetons mais sa flèche se dresse toujours fièrement comme un épi mûri au milieu des pommiers et des cerisiers. Par delà le cimetière n'existe ni mairie, ni école communale, mais un terrain de cultures. Aussi, en sortant de l'église, par la porte de la chapelle du Rosaire, on peut apercevoir la cure et la Gremerye où l'Abbé Derennes enseigne la grammaire aux petits Langonnais.

Du côté de la Vilaine sont les vieux manoirs de la Guimasserie et de la Bimaye, vieilles maisons décrépites du bourg actuel et qui savent bien des choses. La Guimasserie avec sa tourelle et ses deux pavillons, avait appartenu aux Crousil, seigneur du Volay, au XVII^{ème} siècle. La Bimaye était aux Gahil en 1480 et 1536. Elle passa ensuite aux Maudet.

Derrière la chapelle Ste Agathe, voici la maison du Tertre signalée déjà vers 1400 et ayant appartenu aux Collobel comme nous l'avons mentionné au chapitre IV. Tout près était l'auditoire de la Chambre du Bot. A côté s'étend la vigne, le beau domaine et le manoir des Papillonays, jadis propriété des Duval, seigneur de Cahan en 1407, puis de Jamo en 1635. En 1759 il appartenait à Mr de la Chevière qui résidait au château de la Gaudinays. Un peu plus loin nous rencontrons le Besic qui existait en 1536. (Banéat - Le Département d'Ille-et-Vilaine - p 263)

Le chemin de Langon à St Ganton montait par là vers Ravalin, Montenac, la Frébaudais, Faix et la Couarde. Il demeure donc identique aujourd'hui mais nous empruntons de préférence la grand-route

de Port-de-Roche qui n'était pas encore tracée. Ce chemin passait autrefois derrière le presbytère, devant le Volay et aboutissait à Heinlé.

A l'ouest du bourg, à flanc de colline, se trouve le manoir du Faux où habitaient les Guillemoys. Ils étaient originaires d'Yvignac et s'étaient établis à Langon au début du XVII^{ème} siècle. Avant eux, le Faux avait appartenu aux Hamon, seigneurs de la Chaussée, en 1536. La cour du Faux s'ouvrait sur l'ancien chemin de Brain par une entrée composée de deux piliers informes étayés contre les étables et surmontés chacun d'un petit bloc de quartz. Le corps principal du logis, au fond de la cour, possède une porte ogivale en grès schisteux. Sous l'une des fenêtres, on remarque un petit écusson avec la date de 1641 et l'inscription : H.N. Mar. Sans doute les initiales des Hamon !

En 1789, Joseph-Anne Guillemoys, avocat au Parlement de Rennes, est gagné aux idées nouvelles et un de ses parents ecclésiastique résidant au Trescouët de Bains, prêtera plus tard le serment constitutionnel à Redon, au milieu d'un désordre indescriptible qui nécessitera l'intervention de la troupe.

Evidemment, en 1789, le château moderne du Docteur Gaultier n'est pas encore construit. Le chemin de Brain part du Faux, passe entre Bréheil et Villeneuve, devant Droullins et aboutit au Motay.

L'expression "le Faux de Langon" se justifie pour le distinguer de celui de Brain. Près de ce bourg il y avait aussi la Mare du Faux que Joret de Longchamp faisait déborder pour empêcher le passage des voitures sur le pré de la Grande Haute Rive.

Arrêtons-nous un instant à Bréheil. Ce manoir devait avoir autrefois une tuilerie à pigeons dont on distingue aujourd'hui les ouvertures dans un mur circulaire. Le manoir appartenait aux Derennes en 1688 et aux Plessis au début du XVIII^{ème} siècle. L'une des pièces possède une vieille cheminée où sont gravées trois fleurs de lys. A côté du manoir s'élevait un petit oratoire dont le bénitier a été transporté à l'église paroissiale. Ses pans de murs en ruines sont actuellement envahis par le lierre. En 1789 Bréheil n'était déjà plus un noble manoir mais une simple métairie.

Villeneuve un peu plus loin, avait appartenu aux Maubec en 1366, aux seigneurs de Chambrunet en 1687 et aux de la Chevière au XVIII^{ème} siècle.

Cette dernière famille s'était établie à Langon au XVII^{ème} siècle et avait construit le château de la Gaudinays. L'aveu de l'Abbé Scotty en 1580 ne mentionne en effet que trois maisons dans ce village et pas de manoir seigneurial. La famille de la Chevière était la plus considérée de Langon après les Collobel du Bot; mais tandis que les Collobel sont de très vieille noblesse campagnarde, les De la Chevière sont de noblesse plus récente. Un de leurs ancêtres appartenant à la magistrature a dû acheter la particule. Les Guillemoys du Faux y aspirent aussi et signent Guillemos d'Yvignac. A un certain moment il suffisait d'être notaire pour se croire de la noblesse de robe. Ces deux familles de magistrats embrasseront avec enthousiasme la cause révolutionnaire. Joseph Guillemoys sera le premier maire de Langon et Administrateur du Département d'Ille-et-Vilaine sous la Révolution, tandis que Mr de la Chevière reniera ses titres de noblesse et sera élu juge de paix du Canton de Renac. (Arch. Dép. d'I-et-V - L 439 - Lettre de mars 1792 et Arch. Commun. De Langon - Registre des Délibérations du 15 février 1790.)

Mr de la Chevière était grand admirateur de Rousseau, sauf en ce qui concerne ses idées sur la propriété, car il était riche. Son discours à la municipalité de Langon, le 16 janvier 1791, montre combien l'influence de Jean-Jacques avait pénétré dans les plus petites bourgades :

"Mes Chers Concitoyens, je ne cessais au commencement de la Révolution de vous engager à avoir une entière confiance dans nos Représentants aux Etas Généraux et dans le cœur paternel du meilleur des Rois. Lorsque nous nous assemblions pour former cette municipalité, vous vous rappelez que je dis hautement que dans le fond de mon âme, j'étais persuadé qu'ils travaillaient pour notre bonheur. Leur succès ont surpassé nos espérances.

"Nos champs ne seront plus pillés. Nous voilà délivrés de cette dîme au dix à laquelle nous étions accoutumés mais désespérante pour un laboureur qui osait réfléchir sous le joug de l'esclavage.

"Quoi ! je m'épuisais pour cultiver ma terre... et lorsque la Nature, notre bonne mère, avait l'unique intention de récompenser le plus fidèle observateur de ses lois, une partie de ses bienfaits servait à enrichir un homme qui quelquefois demeurait à deux cents lieus de moi et que je ne connaissais que par les persécutions d'un vil agent..

"Apprenons, mes chers concitoyens, à jouir de cette liberté qui sera désormais le plus précieux de nos biens. N'oublions jamais qu'elle ne peut exister dans l'ordre et la soumission aux Lois, que c'est la détruire que de porter atteinte à ces deux soutiens de la société et que quiconque ne respecte pas la propriété d'autrui, ne mérite pas qu'on respecte la sienne.

"Je connais l'étendue des devoirs que vous m'avez imposés, en me confiant la place de juge de paix. Je l'ai accepté par le désir ardent que j'ai de vous être utile. Je vous consacre tous les moments de ma vie. N'hésitez jamais à venir trouver un ami dont le bonheur est inséparable du vôtre.

"Ministre adorateur de la paix, son saint nom sera toujours sur mes lèvres comme il est gravé dans mon cœur."

Mais ce zélé ministre de la paix mourut peu de temps après et ne put jouer le rôle qu'il se proposait. Le 18 novembre 1791, sa fille mineure Victoire-Suzanne-Radegonde, épousait en l'église de Langon, Jean-Baptiste Lecoq de la Cotay, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, Capitaine du 16^{ème} Régiment d'Infanterie (ci-devant Agénois) originaire et domicilié en la paroisse de Bazouge de Chénevé, évêché du Mans. Aucun prénom masculin de la famille de la Chevière ne se trouve dans les signatures de l'acte de mariage, mais on y rencontre celles de la mère de l'épousée, Thérèse-Radegonde Macquart de la Chevière, originaire de Ste Catherine de Eyle en Flandre, d'Aimée de la Chevière et de Flavie de la Chevière. (Arch. Dép. d'I-et-V - 3 E - Etat Civil)

La famille de la Chevière qui possédait les manoirs des Papillonays et de Villeneuve, se rendit propriétaire des bâtiments de l'abbaye de Brain sous la Révolution. En 1809, la Dame de la Chevière s'opposait à l'élargissement du chemin de Langon à Brain qui longeait ses terrains. Quand elle quitta Langon, le château de la Gaudinays passa aux Hamel, aux Bern, et finalement aux Roy qui le possèdent actuellement et y résident surtout en été.

Avec sa façade mi-noble, mi-rustique, sa tourelle tapissée de lierre, son parc verdoyant où murmure un gentil ruisseau, ses beaux arbres multicolores en automne, le château de la Gaudinays conserve aussi sa part de vieux souvenirs langonnais. Son magnifique parc est mis parfois à la disposition des œuvres de la paroisse pour l'organisation des kermesses.

Comme autre manoir très ancien il faut aussi signaler celui de la Touche. Il est mentionné dès le 2 septembre 1431 et appartenait alors à Alain Lesné, prêtre de Langon; mais il passa à Guillaume Jouhan en 1477, à Jean Graeschet en 1498, et à Gilette de Lorial, veuve d'Arthur Chevreul. (Arch. Dép. d'I-et-V – 3 H 86). Le 28 mai 1792 il était à Mr de Balavan non domicilié au Département. (Registre des Délibérations de la Mairie de Langon)

Le manoir du Volay appartenait aux Crousil en 1559; celui de Châtillon aux Hamon en 1536; celui de la Monneraye aux Bodiguel en 1374, celui du Bois-Gaudin aux Hamon, seigneurs de la Chaussée en 1559; celui de Quenairon aux Gahil en 1536; celui de Roche aux de la Roche en 1427 et 1448. Les seigneurs de Roche et de Quenairon avaient le droit d'être enterrés en haut du chancel de l'église de Langon. Le seigneur de Roche possédait la nef du Rosaire où il avait un banc à queue. (D'après Bénéat – Le Département d'Ille-et-Vilaine)

Les bâtiments actuels du château de la Chaussée sont très anciens. Ce château "*possède des salles du XV^{ème} et du XVI^{ème} siècles, une tourelle, des ouvertures en arc brisé et une fuie; il avait autrefois un portail flanqué de canonnières. Il était aux Hamon en 1536 et 1666, aux de la Grannelaye en 1675, et passa par alliance aux de Brenier qui l'avait en 1716.*" (Bénéat – idem). Le 28 mai 1792 il appartenait à Mr de Saint Germain. (Arch. Commun.) Il est aujourd'hui aux Moquet et fut un centre actif de Résistance sous l'occupation allemande de 1940-44. Tout près, contre le mur d'une métairie, plusieurs jeunes gens du maquis furent fusillés par les Allemands en retraite qui les surprirent au début du mois d'Août 1944. Un monument composé de petits menhirs en forme de V symbolique, rappelle aujourd'hui leur sacrifice héroïque.

Tels sont les plus vieux manoirs de Langon. Il faut dire qu'en 1789 plusieurs étaient retombés au rang de simples métairies et leurs propriétaires ruinés se perdaient dans le courant populaire. Seuls le manoir du Faux et les châteaux du Bot et de la Gaudinays jouissaient encore de quelque importance grâce aux familles des Guillemoys, des Collobel et de la Chevière. Nous devons ajouter hélas ! qu'en plein XX^{ème} siècle, par suite de l'incurie des pouvoirs publics, certains ménages langonnais vivent dans de vieilles habitations qui n'ont guère changé depuis le XVI^{ème} siècle ! Ne nous étonnons pas si les jeunes se laissent fasciner par les mirages de la grande ville !

En 1789, les causes de mécontentement ne manquaient non plus. Les Cahiers de Doléances de la Paroisse de Langon sont assez originaux et notent certains griefs particuliers :

1. *"La dîme au dix que le seigneur perçoit dans cette paroisse est un grand obstacle à l'agriculture; le laboureur est souvent obligé de laisser en friche une partie de son terrain; il serait donc à désiré et nous demandons que la dîme soit au trente ou trente-trois comme il est d'usage dans les paroisses voisines.*
2. *Ce qui oppose encore l'agriculture d'être en vigueur dans cette paroisse est la disette du fourrage de première nécessité; il n'y a pas quatre particuliers qui ne manquent tous les ans de foin pour nourrir les bestiaux nécessaires pour faire le labour; celui qui peut en acheter est obligé d'aller à deux lieues, ce qui lui coûte beaucoup. Nous demandons*

qu'il y ait une loi fixe et invariable sur les communes et qu'elles soient jugées aux vassaux si le seigneur ne justifie pas lui appartenir...

3. *Que la loi qui concerne la corvée soit réduite à son origine primitive, et que les charrettes qui casseront sous des pièces trop lourdes pour les charrettes ordinaires soient raccommodées aux frais du seigneur...*
4. *Que le chemin de halage établi depuis trois à quatre ans pour la navigation de Redon à Rennes, formant un circuit de plus de deux lieues dans cette paroisse, oblige chaque possesseur à faire une haie vis-à-vis de son terrain. Pourquoi nous demandons un dédommagement convenable à cette dépense, sans quoi beaucoup de particuliers seront obligés de laisser vagues leurs possessions."*

A part ces motifs spécifiquement langonnais, les Cahiers de la Paroisse se plaignent encore, comme tant d'autres, sur des points généraux tels que : la variété des poids et mesures dans les moulins, l'existence des vieilles coutumes aux foires et marchés, les rentes seigneuriales, le [franc-fief](#), les moulins de la seigneurie affermés au même particulier.

Il y avait quatre moulins sur le territoire de Langon avant la Révolution. Trois dépendaient de l'abbaye de Brain : le moulin à eau de Montenac et les moulins à vent de Tréau et de la Lande. Ces moulins étaient affermés en 1777 à Alain Lestournel et tous les vassaux devaient s'en servir moyennant la redevance qui lui plaisait. Nous avons vu que le seigneur du Bot possédait un moulin à vent à la Couarde et s'en servait pour moudre les grains de ses métayers. De là des procès avec le fermier-général des moulins de la seigneurie de Brain et Langon. (Arch. Dép. d'I-et-V - 2 Ec 56 - 3 juin 1777).

Les Cahiers de Doléances de la Paroisse de Langon ont sans doute été rédigés par Maître Guillemoys, le plus apte de la paroisse à traiter les questions administratives. Le dernier article des Cahiers à propos du chemin de halage semble assez mesquin. Mais le propriétaire du Faux avait des terrains sur le bord de la Vilaine et voulait se faire rembourser l'argent de ses clôtures. En effet, le 18 avril 1792, il obtiendra du Directoire du District Révolutionnaire de Redon une indemnité relative aux frais du chemin de halage. (Arch. Dép. d'I-et-V - L 1293).

Un second document sur l'état économique de la paroisse à cette époque, nous est fourni par le Registre des Délibérations Municipales, à la date du 29 avril 1791. (Arch. Commun. de Langon). Voici quatre remarques des officiers municipaux :

1. Un tiers au moins des habitants souffre de la faim par suite des mauvaises récoltes.
2. Les deux tiers de la terre sont stériles.
3. La propriété agraire est trop morcelée.
4. Soixante à quatre-vingt familles vivaient de l'exploitation de "la peyruère à ardoises" (Les carrières entre la Lande et Montenac); mais les déblais ont fini par tout encombrer et le travail a cessé. (Arch. Commun. De Langon)

Le sol de Langon n'a jamais été bien riche. Au XVIII^{ème} siècle on y cultivait le blé, le seigle, le blé noir, le millet et la vigne. La pomme de terre n'était pas connue. Parmentier venait à peine de

l'acclimater en France; mais les paysans plantaient beaucoup de choux, de carottes, de navets et de rutabagas. Deux cultures qui ont presque disparu étaient à l'honneur : le chanvre et le lin. Ainsi nous savons qu'au passage de Port-de-Roche les Langonnais passaient le bac sans payer parce qu'ils devaient fournir à l'Abbaye de Brain "*une petite quantité de chanvre pour entretenir le cordage requis pour ledit passage*". (Aveu de l'Abbé Scotty - 1580).

Sur la culture du lin et du millet à Langon, nous sommes renseignés par une minute du 6 frimaire, an X, détaillant la vente des biens de Toussaint Provost, habitant au village de Tréau. Il y est mentionné "*deux boisseaux et demi de gros mil*", "*une pille à millet avec son milon*", "*deux brais à brayer le lin*", "*une grugeoire à lin*"... (Archives Particulières).

En 1788 les paysans de Brain cultivaient aussi le millet. En parlant de leurs ressources ils faisaient aussi observer à la Direction des travaux pour la canalisation de la Vilaine : "*A Brain on ne laisse point de terre en jachères; les terres s'ensemencent tous les ans et rapportent alternativement du seigle ou des froments, avoines, mils et blés noirs; les quatre derniers se sèment où était le seigle et le seigle remplace à son tour les quatre autres espèces de graines*". (Arch. Dép. d'I-et-V - C 4998). Brain d'ailleurs travaillait le lin qui servait à la fabrication des coiffes de la région. "*Une coiffe de toile de Brain*" fut volée dans une armoire du village de la Chenac à Langon, par une troupe de soldats ivres le 17 fructidor, an III. (Arch. Dép. d'I-et-V - L 1307)

Les métairies de Droullins et de Villeneuve produisaient encore en 1847 quinze et douze bottes de lin. (Arch. Commun. De Langon)

L'élevage était rendu pénible par suite de manque de fourrage comme le signalent les Cahiers de 1789. On élevait les moutons davantage qu'aujourd'hui car sa laine était travaillée dans les villages, filée à la quenouille ou au rouet. Les bœufs et les vaches, à Langon, ont toujours servi au travail des champs. Comme ils manquaient de nourriture ils n'étaient pas très forts, surtout les années de disette de fourrage. En 1835 on dirait pourtant que le secrétaire de mairie exagère quand il écrit : "*La force des bestiaux est telle qu'il faut le plus ordinairement deux bœufs et un cheval pour transporter une barrique de cidre.*" (Arch. Commun. De Langon - 6 février 1835). Il est vrai que les mauvais chemins devaient nuire à la commodité des charrois.

Donc en 1789 Langon ne peut être considéré comme lieu important. C'est presque un pays perdu aux confins de quatre diocèses : Nantes, Rennes, St Malo et Vannes. Les chemins de Brain, de St Ganton, de Renac et de Fougeray son en piteux état. Donc peu de circulation sauf dans les directions de Renac et de Fougeray, relais sur la route de Redon à Châteaubriant. La rivière se traverse en trois endroits au moyen de bacs : au port de Beslé, au Port de Roche et au passage de St Marc. Un passeur transporte sur l'autre rive : piétons, cavaliers, voitures, suivant un tarif régulier. En 1789 le passeur de Port de Roche s'appelait Greslier et il sera mêlé plus tard aux affaires de la Chouannerie. (Comte de Guyon - Révolution et Chouannerie en pays de Redon - p 221).

Autrefois il existait aussi un passage au Motay, entre Droullins et Beslé. L'expression "*port du Motay*" ou "*passage du Motay*" se trouve parfois dans les anciens manuscrits. (Arch. Commun. Délibération du 4 Août 1809 et du 1^{er} septembre 1835 à propos de la réfection des chemins de la commune).

Tel est l'état de Langon à la fin de l'Ancien Régime, lorsque le 4 avril 1789, sous la présidence du Chevalier Dutertre, avocat au Parlement, sénéchal de la juridiction de Brain et Langon, les notables de la paroisse, au nombre de quarante-quatre, se réunissent pour élire les députés de la paroisse aux élections du Tiers-Etat pour la sénéchaussée de Rennes. Les Langonnais, toujours prudents, désignèrent un bourgeois et un cultivateur : Joseph Guillemoys résidant au Faux et Jacques Grivel, laboureur de la Glénais.

Il y a de l'énerverment dans l'air. Les incidents des derniers Etats de Bretagne ont chauffé les têtes. Au mois de janvier de cette année et à la fin de l'année précédente, Rennes a vécu des journées d'émeutes causées par les ambitions du Tiers. Maître Guillemoys fronçait parfois les sourcils en revenant de Rennes quand il rencontrait Maître Gaultier, notaire et procureur de juridiction. Mais l'été de 1789 était des plus ensoleillés. Le litre de vin de Langon ne coûtait que deux sous chez l'aubergiste Duguest, le bon petit vin de Langon du clos des Papillonays ou des côteaux de Tréau, de Roche et de Bodiguel. Pierre Guillet, maréchal au bourg, tapait joyeusement sur l'enclume et la vieille église semblait rajeunir. Aux Petits Logis, Mr l'Abbé Barré, ancien recteur, ne sentant plus ses rhumatismes, installait sa chaise au soleil et souriait en voyant passer le jeune vicaire dynamique, l'Abbé Collet. Une grande espérance était dans l'air. Pourquoi se faire des soucis ?... Et la tourmente souffle déjà sur Versailles !

SOURCES ET DOCUMENTS

1. Ouvrages imprimés

- Chanoine GUILLOTIN DE CORSON "Pouillé Historique de l'Archevêché de Rennes"
(1884) (Tome V - pp 36-46)
- Chanoine GUILLOTIN DE CORSON "Traditions et Légendes de Haute Bretagne"
Guillet - Impr. libr. - Redon (1871)
- GUILLOTIN DE CORSON "Petites seigneuries de Haute Bretagne"
Plihon, éditeur - Rennes (1907)
- Arthur DE LA BORDERIE "Histoire de Bretagne" (1898) (Tomes I et II)
- BEZIER "Inventaire des Monuments Mégalithiques d'Ille-et-Vilaine"
(Rennes - 1883)
- A. ORAIN "Géographie Pittoresque du Département d'Ille-et-Vilaine"
Imprimerie Alphonse Leroy Fils - Rennes (1862)
- P. BANEAT "Le Département d'Ille-et-Vilaine" - Rennes (1928)
- Abbé LUCO "Pouillé Historique de l'Ancien Diocèse de Vannes" (1884)
- Aurélien de CORSON "Cartulaire de l'Abbaye de Redon" Paris - Imprimerie Impériale (1863)
- BRUNE "Cours d'Archéologie professé au Séminaire de Rennes" Rennes (1846)
Ancienne Librairie Vatar et Jausions -10, rue Royale
- Dom JAUSIONS "Histoire abrégée de la Ville et de l'Abbaye de Redon" Redon (1864)
Melles Thorel, libraires, Place St Sauveur
- Comte de GOUYON "Révolution et Chouannerie au Pays de Redon" - Imprimerie
Provinciale de l'Ouest - 14 rue du Pré Botté - Rennes (1934)
- H. SEE et LESORT "Cahiers de Doléances de la Sénéchaussée de Rennes" Rennes
Oberthur, édit. (1910) - Tome II
- H. SEE "Les Classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution" Paris
V. Giard et E. Brière, Edit. 16 rue Soufflot - Paris 5^{ème} (1906)
- André GIFFARD "Les justices Seigneuriales en Bretagne au XVII^e et XVIII^e siècles"
Paris, 1902
- Emile DUPONT "La Condition des Paysans dans la Sénéchaussée de Rennes à la veille
de la Révolution" (Paris et Rennes 1901)

2. Articles de Revues

BULLETIN DE LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE (Tome 12 – pp 66 et suivantes : "L'ancienne Seigneurie de Brain et Langon" par Guillotin de Corson

Ch. DE LANGLOIS "Notice sur une ancienne chapelle du Bourg de Langon" dans le "BULLETIN DE LA SOCIETE DES SCIENCES ET DES ARTS" – Lu dans la séance du 2 décembre 1839.

REVUE ARCHEOLOGIQUE (1866 – Tome I – pp250-257) (article de Mr Ramé)

BULLETIN DE LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE NANTES – (tome 59 – année : 1917, 1918, 1919) – séances d'avril et suivantes par Léon Maître.

BULLETIN MONUMENTAL – 1920 – pp 15-26 – "Langlois et son temple de Vénus" par Léon Maître de Douillard

BULLETIN MONUMENTAL – 1921 (pp 154-158) "Un édifice ancien de Langon" par Blanchet

SEMAINE RELIGIEUSE DE RENNES – 29 Décembre 1883

BULLETTINS PAROISSIAUX DE LANGON – 1913 - 1914

3. Archives et Manuscrits

ARCHIVES COMMUNALES DE LANGON (Mairie de Langon)

ARCHIVES DU PRESBYTERE DE LANGON

ARCHIVES DU PRESBYTERE DE BRAIN SUR VILAINE

MINUTES DE L'ETUDE DE MAITRE ABLAIN, notaire à Langon

MINUTES DE L'ETUDE DE MAITRE GAULTIER, notaire à Langon

ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'ILLE-et-VILAINE, place St Melaine – Rennes

Liasses : 3 H 83 à 3 H 90 (Abbaye de Redon)

Liasse : 7 Fa 145 (Fond des Bouillons)

Liasses : L 439, 458, 1056, 1315, 1307, 1289 à L 1297

Liasse 3 Mi 46 (élections)

Liasse O (cimetières, Ecoles, Mairies, Chemins vicinaux ...)

Liasse E (famille Collobel du Bot)

Liasse V ([Dossier Chevalier de Villepie](#))